

Annexe 29 : courrier de la préfecture du 01/06/2022

13 pages format A4

Imène MAZOUZ

De: Imène MAZOUZ
Envoyé: dimanche 12 février 2023 17:02
À: Imène MAZOUZ
Objet: TR: Synthèse situation ICPE

De : TREMBLAY Christelle - DREAL Pays Loire/UD49 <christelle.tremblay@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 1 juin 2022 09:14

À : n.meyer <n.meyer@sterne-environnement.fr>

Cc : Thomas BEAULIEU <thomasb@palamy.com>; Fabien COUTAND <fabiencc@palamy.com>; Prudhy PANGUI <prudhyp@palamy.com>; Imène MAZOUZ <i.mazouz@sterne-environnement.fr>; RIGAUD Anne - DREAL Pays Loire/UD72 <anne.rigaud@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Re: Synthèse situation ICPE

Bonjour Monsieur,

L'APC de 2018 a pris acte du classement des installations sous la rubrique 3670 (classement IED) avec une capacité de 410 t/an correspondant à la consommation de solvants déclarée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale de 2005. Parallèlement à cet APC, l'exploitant a reçu un courrier de l'inspection lui indiquant qu'au vu de la consommation de solvants déclarée en 2016 (640 t/an soit une augmentation de 230 t/an), la modification était jugée substantielle et qu'il était nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact.

Au regard de l'évolution de la réglementation (introduction de l'article R122-2 du code de l'environnement) et de la capacité future de consommation de solvants mentionnée dans votre analyse (passage de 410 t/an à 987 t/an dans le projet soit une augmentation de 577 tonnes /an), la modification entraîne **une augmentation de capacité d'une activité existante , dépassant en elle même le seuil IED (200 t/an)**. Par conséquent, au regard de l'article R122-2.II du Code de l'environnement et de la note du ministère du 20 décembre 2021 relative aux modifications des installations classées pour la protection de l'environnement, la modification du projet est soumise à évaluation environnementale systématique. Vous devez déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact (cas par cas non nécessaire).

Cordialement

Christelle TREMBLAY
Inspectrice de l'environnement
DREAL Pays-de-la-Loire/UID Anjou-Maine
tel : 02.41.33.52.60

Le 18/05/2022 à 17:47, > n.meyer (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame Tremblay,

Pour faire suite à notre réunion, vous trouverez ci-dessous notre analyse sur la procédure applicable au projet de PALAMY.

PALAMY a bénéficié d'une autorisation environnementale antérieure à l'ordonnance du 03/08/2016 et de ce fait le site n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens d'un projet dans son ensemble. Dès lors les modifications apportées à l'installation doivent être appréciées comme des modifications de l'AIOT.

L'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter date du 20/12/2007, les rubriques associées à l'autorisation sont présentées ci-dessous. L'installation a fait l'objet d'un APC

le 14/12/2018 mettant à jour les rubriques au regard de l'évolution de la nomenclature, introduisant la 3670 du fait de l'antériorité et intégrant les évolutions de l'activité (2661-1-b, 2662)

APAE
20/12/2007

APC
14/12/2018

échéance 2027, les volumes peuvent encore légèrement évoluer

Projet

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
1510-2	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques : 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : c) Supérieur ou égal à 5 000 m ³ mais inférieur à 50 000 m ³	DC	14 400 m ³ 14 400 m³	Seule l'extension (B2) du bâtiment de réception 1 est concernée par la rubrique 1510. Stockage de cartons, de matières premières et de produits semi-finis. ⇒ Nouvelle rubrique pour PALAMY suite à une nouvelle activité (création d'un nouveau bâtiment (B2)). Classement en régime de déclaration avec contrôle.
1978-3	Solvants organiques (installations et activités mentionnées à l'annexe VII de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) utilisant des) : 3. a) Autres unités d'héliogravures, flexographie, impression sérigraphique en rotative, contrecollage ou vernissage, lorsque la consommation de solvant (1) est supérieure à 15 t/ an	D	818 t/an 818 t/an	Rubrique (créée par le Décret n° 2019-1096 du 28 octobre 2019) postérieure à la date de l'AP de 2007. ⇒ PALAMY sera classé au titre de cette rubrique suite à une modification de la nomenclature des ICPE (nouvelle rubrique).
2450-A	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante :	A-2	5 366 kg/j 5 366 kg/j	Remplacement d'une imprimeuse existante et ajout d'une nouvelle imprimeuse. ⇒ Augmentation du volume de l'activité (consommation d'encre et de solvants) sans

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
	A. Offset utilisant des rotatives à séchage thermique, héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est : a) supérieure à 200 kg/j			changement de rubrique.
2566-1	Nettoyage, décapage des métaux par traitement thermique 1. La capacité volumique du four étant : a) Supérieure à 2 000 l	A-1	Supérieur à 2 000 l	Four à pyrolyse existant et n'a jamais fait l'objet d'un classement ICPE. ⇒ Nouvelle rubrique. Classement sous le régime d'autorisation.
2661-1	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : a) Supérieure ou égale à 70 t/j	A-1	68 t/j 8 t/j 34 t/j <u>110 t/j</u>	Intégration des machines à sacs qui, dans l'APC de 2018, sont comptabilisées dans la rubrique 2661-2-B, remplacement d'une machine d'extrusion et de deux machines de transformation et ajout d'une machine de recyclage. ⇒ Augmentation du volume de l'activité avec passage du régime d'enregistrement au régime d'autorisation.
2661-2	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j	D	<u>t/j</u> <u>17 t/j</u>	Augmentation de la quantité de matières traitées par un procédé exclusivement mécanique (découpage, broyage...). Exclusion des machines à sacs de cette rubrique et classement en rubrique 2661-1-a (il s'agit d'une erreur de classification car ces machines sont des procédés de transformation à chaud). ⇒ Abaissement du volume de l'activité sans changement de rubrique.
2662	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs	E	<u>4 967 m³</u>	Ajout de 9 silos de stockage et extension (B3) du bâtiment Extrusion.

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
	synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³			⇒ Augmentation du volume de l'activité (volume de polymères stockés) sans changement de régime.
2663-2	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 : 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : b) Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieurs à 10 000 m ³	D	<u>3 857 m³</u>	Extension (B4) du bâtiment de stockage semi-finis et augmentation du stockage dans le bâtiment de réception 1. ⇒ Augmentation du volume stocké de produits finis et semi-finis classés sous cette rubrique sans changement de rubrique.
2910-A	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des	DC	1 838 kW 3 000 kW <u>4,838 MW</u>	Certains bâtiments seront chauffés à l'aide de pompes à chaleur (au lieu des chaudières actuellement). Ceci impliquera la diminution de la puissance nominale des chaudières dédiées au chauffage de ces bâtiments. Les nouveaux bâtiments prévus seront chauffés à l'aide des chaudières. Ceci impliquera l'augmentation de la puissance nominale (augmentation de la puissance des chaudières ou, le cas échéant, remplacement et/ou l'ajout de chaudières). Les imprimeuses sont équipées de tunnel de séchage (1tunnel/imprimante) : Ajout d'un nouveau tunnel de séchage et remplacement d'un tunnel existant. Exclusion du RTO (oxydateur thermique régénératif) de cette rubrique car cette installation est à classer sous la rubrique 3110.

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
	produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW			⇒ Augmentation de la capacité des installations de combustion sans changement de régime.
3670-2	Traitement de surface de matières, d'objets ou de produits à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de couchage, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation, avec une capacité de consommation de solvant organique : 2. Supérieure à 200 tonnes par an pour les autres installations que celles classées au titre du 1	A-3	<u>1 053 t/an</u> <u>1 053 t/an</u>	Augmentation de la consommation de solvants suite à l'ajout d'une nouvelle imprimante et au remplacement d'une imprimante existante. ⇒ Augmentation de la consommation de solvants (présent dans les solvants et les encres) sans changement de régime.
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t	E	<u>120 t</u>	Remplacement de deux cuves extérieures d'éthanol et ajout d'une nouvelle cuve de stockage d'éthanol pour répondre aux besoins des deux nouvelles imprimantes. Augmentation du volume d'encre alimentant les imprimantes suite à l'ajout d'une nouvelle imprimante et au remplacement d'une imprimante existante. ⇒ Augmentation du volume de l'activité avec changement du régime (passage du régime de déclaration avec Contrôle périodique au

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
				régime d'enregistrement)

2662-2	<p>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de).</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>2. Supérieur ou égal à 1 000 m³ mais inférieur à 40 000 m³</p>	3551 m ³	E
2661-2-b	<p>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) :</p> <p>2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :</p> <p>b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j</p>	19 t/j	D
2663-2-c	<p>Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) :</p> <p>2. À l'état non expansé et non alvéolaire et pour les pneumatiques., le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>c) Supérieur ou égal à 1 000 m³ mais inférieur à 10 000 m³.</p>	3328 m ³	D
2910-A-2	<p>Combustion</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW</p>	<p>4 installations</p> <p>0,76 MW</p> <p>1,16MW</p> <p>0,25 MW</p> <p>1,06 MW</p> <p>total = 3,23 MW</p>	DC
4331	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t</p>	99 t	DC

Rubrique	Désignation des activités	Grandeur caractéristique	Régime
3670	Traitement de surface de matières, d'objets ou de produits à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de couchage, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation, avec une capacité de consommation de solvant organique supérieure à 150 kilogrammes par heure ou à 200 tonnes par an	410 t/an	A
2450-A-a	<p>Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante :</p> <p>A. Offset utilisant des rotatives à séchage thermique, héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est :</p> <p>a) Supérieure à 200 kg/j</p> <p>N.B. pour les produits qui contiennent moins de 10% de solvants organiques au moment de leur emploi, la quantité à retenir pour établir le classement correspond à la quantité consommée dans l'installation, divisée par deux.</p>	1300 kg/j	A
2661-1-b	<p>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) :</p> <p>1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :</p> <p>b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieur à 70 t/j</p>	55 t/j	E

Rubrique	Désignation des activités	Grandeur caractéristique	Régime
1432-2-a	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de) Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m ³	101 m ³	A
2450-2-a	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante : Héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est supérieure à 200 kg/j	1300 kg/j	A
2661-1-a	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, densification, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 10 t/j	36 t/j	A
2662-a	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 1000 m ³	2870 m ³	A
1433-B-b	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de) : Autres installations : lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est supérieure à 1 t mais inférieure à 10 t	2,1 t	D
1434-1-b	Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution) Installations de chargement de véhicules-citernes, de remplissage de récipients mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur, le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1) étant supérieur ou égal à 1 m ³ /h, mais inférieur à 20 m ³ /h	2,4 m ³ /h	D
2661-2-b	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j	19 t/j	D
2663-2-b	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) : Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 1000 m ³ , mais inférieur à 10000 m ³	3328 m ³	D
2910-A-2	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 167-c et 322-B-4. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	4 installations 0,76 MW 1,16 MW 0,25 MW 1,06 MW	D
2920-2-b	Réfrigération ou compression (installations de) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, : Dans tous les autres cas : Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 500 kW	Compression 165 kW Réfrigération 84 kW	D

Le point II de l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement précise que « *les modifications ou extensions de projets déjà autorisés, qui font entrer ces derniers, dans leur totalité, dans les seuils éventuels fixés dans le tableau annexé ou qui atteignent en elles-mêmes ces seuils font l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un examen au cas par cas.* »

En premier lieu et en référence à la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du CE, le projet de PALAMY le site ne fait pas basculer le site en installation SEVESO. Le projet impacte le classement IED mais sans conduire à une évaluation environnementale systématique. Le projet n'est pas relié à une autre catégorie de projet mentionnée à la nomenclature du R. 122-2 du CE.

Toutefois au regard de cette nomenclature annexée au R122-2, le projet est soumis à examen au cas par cas :

- Nouvelle activité permanente (hors IED) relevant de l'autorisation pour la rubrique 2566 (pyrolyse)
- Franchissement du seuil de 200t de la rubrique 3670-2 (traitement surface) pour laquelle l'autorisation était déjà actée : 410t/an -> 985,97t/an
- Franchissement du seuil de 200kg/j pour la rubrique 2450-A-a (impression) pour laquelle l'autorisation était déjà actée : 1300kg/j -> 5366kg/j
- Franchissement du seuil de 70kg/j pour la rubrique 2661-1-a (extraction, découpage chaud) pour laquelle l'autorisation était déjà actée : 36kg/j -> 110kg/j
- Franchissement du seuil de l'enregistrement pour la 2662-2 (silos polymère), la rubrique n'était pas dans l'arrêté en 2007.
- Franchissement du seuil de l'enregistrement pour la 4331-3, le site relevait de l'autorisation pour la 1432 en 2007 et de la déclaration pour la 4331 en 2018

Le projet n'aurait toutefois pas d'incidence notable sur l'environnement et la santé humaine au regard des critères de l'examen au cas par cas mentionnés au R. 122-3-1 :

- En particulier les caractéristiques du projet ne sont pas notables par rapport à la conception ou au dimensionnement de l'installation actuelle, il n'y a pas d'autres projets existants, il y a très peu d'utilisation de ressources naturelles (eau et sols

destinés à être urbanisés), la production de déchets est quasi nulle considérant l'amélioration du recyclage que le projet va engendrer, les seules nuisances potentielles seront limitées du fait du traitement existant des COV et enfin l'installation sera conçue de manière à ne pas engendrer de nouveaux SEL en dehors du site.

- La localisation du projet en zone dédiée à l'industrie ne présente pas d'incidence particulière : les terres aujourd'hui dédiées à l'agriculture ont fait l'objet d'une compensation sur la surface du projet (**XX** ha) et la zone ne présente pas de caractère environnementale spécifique (ni humide, ni NATURA 2000)
- Les incidences sont surtout appréciées au regard des émissions atmosphériques et du bruit. Le traitement des COV sera adapté de manière à maintenir les concentrations actuelles en sortie de l'émissaire du traitement thermique. Les nuisances sonores ont été traitées grâce à des investissements judicieux et les nouveaux équipements seront installés de manière à ne pas générer de nouvelles sources sonores, il s'agit surtout d'équipements de stockage.

Nous estimons ainsi que l'examen au cas par cas ne conclura pas à la nécessité d'une évaluation environnementale systématique. Il convient ensuite d'examiner la substantialité de la modification au regard des critères du I de l'article R. 181-46 :

- 1) la modification de l'ICPE « en constitue une extension devant faire l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale en application du II de l'article R. 122-2 du code de l'environnement »,
- 2) la modification de l'ICPE « atteint des seuils quantitatifs et des critères fixés par arrêté du ministre chargé de l'environnement »,
- 3) la modification de l'ICPE « est de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement ».

Dans le cas présent le 1) ayant déjà été examiné, l'appréciation du caractère substantielle se fera sur le 2) et le 3). Le projet et les modifications apportées depuis l'arrêté d'autorisation ne relèvent pas des cas sans marge d'appréciation définis dans la doctrine DGPR : en particulier tant le bâtiment de réception existant que le futur bâtiment de réception feront l'objet d'aménagement prévenant la génération d'effet létaux sur le boulevard du 8 mai 1945. L'évaluation des dangers et inconvénients depuis l'arrêté d'autorisation de 2007 fait apparaître les évolutions suivantes (hors évolution nomenclature):

- nouvelle rubrique soumise à enregistrement : 2662 et 4331
- nouvelle rubrique soumise à autorisation : 2655
- augmentation de plus de 10% des capacités autorisées en 2007 (doublement pour la 3670, quadruplement pour la 2450).

Le caractère substantiel paraît atteint si l'on prend en compte la situation de 2007.

Dès lors PALAMY se propose de remettre un dossier d'autorisation avec étude d'incidence mais sans évaluation environnementale. Le projet fera l'objet d'une enquête publique ou d'un PPVE lors de l'instruction.

Nous attendons votre retour sur la remise du cerfa de cas par cas et sommes à votre disposition entretemps pour tout complément d'informations sur notre position.

Sincères salutations,

Nicolas MEYER

Dirigeant, expert en ICPE, docteur en chimie

STERNE

Tour de l'Europe 213

3 bd de l'Europe

68100 Mulhouse

Mobile : 00 33 6 83 08 55 59

Courriel : n.meyer@sterne-environnement.fr

<http://sterne-environnement.fr>

[LinkedIn STERNE](#)

sterne
environnement

Restriction de diffusion et limites de responsabilités : <http://sterne-environnement.fr/email-disclaimer>

STERNE

<http://sterne-environnement.fr>

[LinkedIn STERNE](#)

sterne
environnement

Restriction de diffusion et limites de responsabilités : <http://sterne-environnement.fr/email-disclaimer>

Annexe 30 : fiches de données de sécurité des produits sélectionnés

179 pages format A4

Safety data sheet
 according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
 Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

- 1.1 Product identifier
- Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**
- MSDS no. 424.873
- 1.2 Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against
- Sector of Use SU3 Industrial uses: Uses of substances as such or in preparations at industrial sites
- Application of the substance / the mixture Printing inks
- 1.3 Details of the supplier of the safety data sheet
- Informing department:
- Product Safety hubergroup
- Telephone: + 49 89-9003-220
- Telefax: + 49 89-9003-500
- E-mail: product.safety@hubergroup.com

SECTION 2: Hazards identification

- 2.1 Classification of the substance or mixture
- Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008



GHS02 flame

Fam. Liq. 2 H225 Highly flammable liquid and vapour.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Causes serious eye damage.



GHS07

STOT SE 3 H336 May cause drowsiness or dizziness.

- 2.2 Label elements
- Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008
- The product is classified and labelled according to the CLP regulation.
- Hazard pictograms



GHS02

GHS05

GHS07

(Contd. on page 2)
 GB

Safety data sheet
 according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
 Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

(Contd. of page 1)

- Signal word Danger
- Hazard-determining components of labelling:
- Propyl alcohol
- Ethyl acetate
- Hazard statements
- H225 Highly flammable liquid and vapour.
- H318 Causes serious eye damage.
- H336 May cause drowsiness or dizziness.
- Precautionary statements
- P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
- P303+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water [or shower].
- P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
- P310 Immediately call a POISON CENTER/doctor.
- P405 Store locked up.
- P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
- 2.3 Other hazards This information is provided by the present Material Safety Data Sheet.
- Results of PBT and vPvB assessment
- PBT: Not applicable.
- vPvB: Not applicable.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

- 3.2 Chemical characterisation: Mixtures
- Dangerous components:

CAS: 141-78-6	Ethyl acetate	10-15%
EINECS: 205-500-4	Fam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
CAS: 71-23-8	Propyl alcohol	10-15%
EINECS: 200-746-9	Fam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119486761-29-xxxx		
	Titanium phosphate complex (polymer)	≥1-<2.5%
	Fam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	

- Additional information For the wording of the listed hazard phrases refer to section 16.

(Contd. on page 3)

Safety data sheet
 according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
 Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 2)

SECTION 4: First aid measures

- **4.1 Description of first aid measures**
- **General information**
In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.
In case of unconsciousness place person in the recovery position. Never give anything by mouth.
- **After inhalation**
Remove to fresh air.
Keep patient warm and at rest.
- **After skin contact**
Remove contaminated clothing immediately. Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Do NOT use solvents or thinners.
- **After eye contact**
Irrigate copiously with clean, fresh water for at least 15 minutes, holding the eyelids apart. Remove contact lenses. Obtain medical attention.
- **After swallowing** Do NOT induce vomiting. Obtain medical attention.
- **4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed** No further relevant information available.
- **4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed**
No further relevant information available.

SECTION 5: Firefighting measures

- **5.1 Extinguishing media**
- **Suitable extinguishing agents** Alcohol resistant foam, CO₂, powders, water spray.
- **For safety reasons unsuitable extinguishing agents** Water jet.
- **5.2 Special hazards arising from the substance or mixture**
Appropriate breathing apparatus may be required.
Cool closed containers exposed to fire with water.
- **5.3 Advice for firefighters**
- **Protective equipment:** No special measures required.
- **Additional information** Collect run-off from fire fighting.

SECTION 6: Accidental release measures

- **6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**
Exclude sources of ignition.
Ventilate the area.
Avoid breathing vapours.
- **6.2 Environmental precautions:**
Do not allow to enter drains. If the product contaminates rivers and lakes or sewers inform respective authorities.
(Contd. on page 4)

GB

Safety data sheet
 according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
 Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 3)

- **6.3 Methods and material for containment and cleaning up:**
Contain and collect spillage with non-combustible absorbent material, (e.g. sand, earth, diatomaceous earth, vermiculite) and place in container for disposal according to local regulations. Clean preferably with a detergent. Avoid use of solvents.
- **6.4 Reference to other sections**
See Section 7 for information on safe handling
See Section 8 for information on personal protection equipment.
See Section 13 for information on disposal.

SECTION 7: Handling and storage

- **7.1 Precautions for safe handling**
Prevent the creation of flammable or explosive concentrations of vapour and avoid vapour concentrations higher than the occupational exposure limits.
Additionally, the product should only be used in areas from which all naked lights and other sources of ignition have been excluded.
When transferring from one container to another apply earthing measures and use conductive hose material. Exercise caution when opening to allow pressure release. Printing ink removed from printing press for storage must be kept in the original container.
No sparking tools should be used.
Avoid inhalation of vapour. Smoking, eating and drinking should be prohibited in application area. For personal protection see Section 8. Comply with health and safety at work laws. Avoid concentrations higher than the occupational exposure limits (see Section 8), if applicable.
Dry deposits of nitrocellulose inks are highly flammable. The product should not be applied on the same press as inks that generate heat during drying (for instance, two pack inks, drying vegetable oil and alkyd based inks), unless the press and exhaust ducting are completely cleaned between each product change. To avoid the risk of fire, do not allow this product to dry out.
Please consult CEPE guideline for the safe use of cellulose nitrate printing inks and related products.
Do not mix with other wastes.
- **Information about protection against explosions and fires:**
Solvent vapours are heavier than air and may spread along floors.
Vapours may form explosive mixtures with air.
- **7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities**
- **Storage**
- **Requirements to be met by storerooms and containers:**
Never use pressure to empty; container is not a pressure vessel. Keep container tightly closed. Prevent unauthorized access. Opened containers must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
Storage rooms in which filling operations take place must have a conducting floor.
Keep container tightly closed. No smoking.
Containers which are opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
- **Further information about storage conditions:**
Always keep in containers of the same material as the original one. Store in a dry, well ventilated place. Keep away from heat and direct sunlight. Store in accordance with the particular national regulations concerning water pollution.
(Contd. on page 5)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 4)

Keep away from sources of ignition.

Note instructions on the label.

· **7.3 Specific end use(s)** No further relevant information available.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

· **Additional information about design of technical systems:**

If relevant, apply technical measures to comply with the occupational exposure limits. This can be by a good general extraction and-if practically feasible, be achieved by local exhaust ventilation.

· **8.1 Control parameters**

· **Components with critical values that require monitoring at the workplace:**

Numerical data - if specified - are taken from the valid national lists.

64-17-5 ethanol (30-50%)

WEL Long-term value: 1920 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 Ethyl acetate (10-15%)

WEL Short-term value: 1468 mg/m³, 400 ppm

Long-term value: 734 mg/m³, 200 ppm

71-23-8 Propyl alcohol (10-15%)

WEL Short-term value: 625 mg/m³, 250 ppm

Long-term value: 500 mg/m³, 200 ppm

Sk

67-63-0 Propan-2-ol (<1%)

WEL Short-term value: 1250 mg/m³, 500 ppm

Long-term value: 999 mg/m³, 400 ppm

· **DNELs**

141-78-6 Ethyl acetate

Dermal DNEL workers 63 mg/kg bw/d (human)

Inhalative DNEL workers 734 mg/m³ (human)

71-23-8 Propyl alcohol

Dermal DNEL workers 136 mg/kg bw/d (human)

Inhalative DNEL workers 268 mg/m³ (human) (chronic; systemic)

· **PNECs**

141-78-6 Ethyl acetate

PNEC 0.22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

(Contd. on page 6)

—GB—

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 5)

71-23-8 Propyl alcohol

PNEC 2.2 mg/kg (soil)

PNEC STP 96 mg/l (STP)

· **8.2 Exposure controls**

· **Personal protective equipment**

· **Breathing equipment:**

The use of respiratory protective measures, such as masks with filters for organic Vapours and dusts / mists are, in the absence of appropriate technical equipment, necessary for the protection of the employee. If exposure is above the exposure limit, then an appropriate, approved respirator must be worn. Please refer to the appropriate EU standard 14387.

· **Protection of hands:**

For prolonged or repeated contact use gloves.

Barrier creams may help to protect exposed skin, they should however not be applied once have come into contact with the product.

The glove material has to be impermeable and resistant to the product/ the substance/ the preparation.

· **Material of gloves**

Applicable for example are gloves of KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vetrieb@kcl.de with following specification (Laboratory test according EN 374)

Recommended protective glove:

Article / Name / Material / Thickness Material / Breakthrough Time Remarks

Nr. 898/ Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. by fullcontact

Nr. 890/ Vloject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. by splash contact

This recommendation is only for the product delivered by us and its intended purpose.

· **Penetration time of glove material**

The exact break through time has to be found out by the manufacturer of the protective gloves and has to be observed.

· **Eye protection:** Use safety eyewear designed to protect against splash of liquids.

· **Body protection:**

Working clothes must not consist of textiles which show a dangerous melting behaviour in case of fire.

All parts of the skin should be washed after contact.

SECTION 9: Physical and chemical properties

· **9.1 Information on basic physical and chemical properties**

· **General information**

· **Appearance:**

liquid

· **Form:** according to the tradename of the product

characteristic

· **Smell:**

(Contd. on page 7)

—GB—

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 6)

- Odour threshold: Not determined.
- pH-value: Not determined.
- Change in condition
Melting point/freezing point: not determined
- Flash point: 10 °C
- Inflammability (solid, gaseous): Not applicable.
- Decomposition temperature: Not determined.
- Self-inflammability: Not determined.
- Explosive properties: Not determined.
- Critical values for explosion:
Lower: approx. 2.1 Vol %
Upper: approx. 15 Vol %
- Vapour pressure: Not determined.
- Density at 20 °C: 0.894 g/cm³
- Relative density: Not determined.
- Vapour density: Not determined.
- Evaporation rate: Not applicable.
- Solubility in / Miscibility with
Water: partly or not miscible
- Partition coefficient: n-octanol/water: Not determined.
- Viscosity:
dynamic: Not determined.
kinematic: Not determined.
- Organic solvents: 60-80 %
- Solid content: 32.7 %
- 9.2 Other information: No further relevant information available.

SECTION 10: Stability and reactivity

- 10.1 Reactivity: No further relevant information available.
- 10.2 Chemical stability: No further relevant information available.
- 10.3 Thermal decomposition / conditions to be avoided: Stable under recommended storage and handling conditions (see section 7).
- 10.4 Conditions to avoid: No further relevant information available.
- 10.5 Incompatible materials: Keep well away from oxidising agents and strongly alkaline or strongly acid materials in order to avoid exothermic reactions.

(Contd. on page 8)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 7)

- 10.6 Hazardous decomposition products: Exposure to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide, smoke and oxides of nitrogen (NOx).
Exposition to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide and smoke.

SECTION 11: Toxicological information

The Preparation is classified according to the conventional method (calculation method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008). Liquid splashes, get the eye can cause permanent damage. The eye must be flushed out immediately. Medical attention, Repeated or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis.

- 11.1 Information on toxicological effects: The liquid splashed in the eyes may cause strong irritation and reversible damage.

- Acute toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.

- LD/LC50 values that are relevant for classification:

141-78-6 Ethyl acetate

- Oral LD50 5,620 mg/kg (rb)
- Dermal LD50 >18,000 mg/kg (rabbit)
- Inhalative LC50 56,000 mg/m³ (rat) (4h)

71-23-8 Propyl alcohol

- Oral LD50 6,500 mg/kg (rat)
- Dermal LD50 4,032 mg/kg (rabbit)
- Inhalative LC50 33,785 mg/m³ (rat)
- Skin corrosion/irritation Based on available data, the classification criteria are not met.
- Serious eye damage/irritation Causes serious eye damage.
- Respiratory or skin sensitisation Based on available data, the classification criteria are not met.

Additional toxicological information:

Exposure to component solvents vapours concentration in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on kidney, liver and central nervous system. Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and in extreme cases, loss of consciousness. Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the mixture may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.

- CMR effects (carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction)

- Germ cell mutagenicity Based on available data, the classification criteria are not met.

- Carcinogenicity Based on available data, the classification criteria are not met.

- Reproductive toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.

(Contd. on page 9)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 8)

- **STOT-single exposure**
May cause drowsiness or dizziness.
- **STOT-repeated exposure** Based on available data, the classification criteria are not met.
- **Aspiration hazard** Based on available data, the classification criteria are not met.

SECTION 12: Ecological information

The Product should not be allowed to enter drains of water courses or soil.

- **12.1 Toxicity**
- **Aquatic toxicity:**
- **141-78-6 Ethyl acetate**
- Fish toxicity 230 mg/l (fish) (LC 50; 96h)
- Daphnia toxicity 717 mg/l (daphnia) (EC50; 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (algae) (EC50; 48h)
- **71-23-8 Propyl alcohol**
- Fish toxicity 4.555 mg/l (fish) (LC50; 96 h)
- Daphnia toxicity 3,644 mg/l (daphnia) (EC50; 48 h)
- Algae toxicity 9.170 mg/l (algae) (EC50; 48 h)
- **12.2 Persistence and degradability** No further relevant information available.
- **12.3 Bioaccumulative potential** No further relevant information available.
- **12.4 Mobility in soil** No further relevant information available.
- **12.5 Results of PBT and vPvB assessment**
- **PBT:** Not applicable.
- **vPvB:** Not applicable.
- **12.6 Other adverse effects** No further relevant information available.

SECTION 13: Disposal considerations

- **13.1 Waste treatment methods**
- **Recommendation** Do not allow to enter drains.
- **European waste catalogue** 08 03 13; waste ink other than those mentioned in 08 03 12
- **Uncleaned packagings:** Waste
- **Recommendation:**
Emptied containers should be disposed off into scrap recycling or reconditioning respectively.
Not orderly emptied cans and ink remnants are special waste.

(Contd. on page 10)

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

(Contd. of page 9)

SECTION 14: Transport information

Transport only in accordance with ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport.

- **14.1 UN-Number** UN1210
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.2 UN proper shipping name** 1210 PRINTING INK
- **ADR** PRINTING INK
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Transport hazard class(es)**
- **ADR**



- **Class** 3 (F+) Flammable liquids.
- **Label** 3
- **IMDG, IATA**



- **Class** 3 Flammable liquids.
- **Label** 3
- **14.4 Packing group** II
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.5 Environmental hazards:**
- **Marine pollutant:** No
- **14.6 Special precautions for user** Warning: Flammable liquids.
- **Kemler Number:** 33
- **EMS Number:** F-E;S-D
- **Stowage Category** Not applicable.
- **14.7 Transport in bulk according to Annex II of Marpol and the IBC Code**
- **Transport/Additional information:**

- **ADR**
- **Limited quantities (LQ)** 5L
- **Code:** E2
- **Maximum net quantity per inner packaging:** 30 ml
- **Maximum net quantity per outer packaging:** 500 ml

(Contd. on page 11)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

Transport category	2	(Contd. of page 10)
Tunnel restriction code	D/E	
IMDG	5L	
Limited quantities (LQ)	Code: E2	
Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml	
UN "Model Regulation":	UN 1210 PRINTING INK, 3, II	

SECTION 15: Regulatory information

- 15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture
- Directive 2012/18/EU
- Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 5,000 t
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 50,000 t
- REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII Conditions of restriction: 3
- DIRECTIVE 2011/65/EU on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment – Annex II
- None of the ingredients is listed.
- National regulations
- The product is subject to classification in accordance with the prevailing version of the regulations on hazardous materials.
- VOC-Content (EU): 67.27 %
- Swiss VOC-Regulation 67.30 %
- 15.2 Chemical safety assessment: A Chemical Safety Assessment has not been carried out.

SECTION 16: Other information

The information on this Safety Data Sheet is based on the present state of our knowledge and on current EU and national laws. The user's working conditions are beyond our knowledge and control. It is always the responsibility of the user to take all necessary steps in order to fulfil the demands laid down in the local rules and legislation. The information in this Safety Data Sheet is meant as a description of the safety requirements of our product; it is not to be considered as a guarantee of the product's properties.

Relevant phrases

- H225 Highly flammable liquid and vapour.
- H228 Flammable solid.
- H318 Causes serious eye damage.
- H319 Causes serious eye irritation.
- H336 May cause drowsiness or dizziness.

(Contd. on page 12)

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**

H411 Toxic to aquatic life with long lasting effects.	(Contd. of page 11)
Abbreviations and acronyms:	
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)	
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods	
IATA: International Air Transport Association	
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals	
ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)	
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)	
LC50: Lethal concentration (50 per cent)	
LD50: Lethal dose (50 per cent)	
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic	
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative	
Flam. Liq. 2: Flammable liquids – Category 2	
Flam. Sol. 1: Flammable solids – Category 1	
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation – Category 1	
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2	
STOT SC 3: Specific target organ toxicity (single exposure) – Category 3	
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment – long-term aquatic hazard – Category 2	

GB



SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28/04/2014 Date de révision: 19/11/2021 Remplace la version de: 25/10/2019 Version: 3.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : SOLVANET ACETATE D'ETHYLE
Nom chimique : acétate d'éthyle
N° Index : 607-022-00-5
N° CE : 205-500-4
N° CAS : 141-78-6
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46
Code du produit : 01170
Type de produit : Substance pure
Formule brute : C4H8O2
Synonymes : acétate de méthylcarbinol / acétate d'éthyle / acétate d'éthyle / ester éthyle de l'acide acétique / éthanolate d'éthyle / éthanolate éthyle / éther acétique / éther éthylacétique / naphthol de vinaigre
Groupe de produits : Ester

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation Industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Solvant pour peintures, vernis, encres, intermédiaire de synthèse, Solvant d'extraction.
Utilisation de la substance/mélange : Solvant
Matière première chimique
Substance chimique de laboratoire
Industrie alimentaire: additif

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CMS HIGH TECH
Z.I. de la Trimoinière
28480 LUIGNY
FRANCE
T 02 37 29 47 68
labordaire@cms-high-tech.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Liquides inflammables, catégorie 2 H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases EUH

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères VP,VB du règlement REACH annexe XII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acétate d'éthyle	N° CAS: 141-78-6 N° CE: 205-500-4 N° Index: 607-022-00-5 N° REACH: 01-2119475103-46	≥ 99,5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général
- Premiers soins après inhalation
 - : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
 - : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau
- Premiers soins après contact oculaire
 - : Rincer la peau à l'eau/seoucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
 - : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
 - : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets
- Symptômes/effets après inhalation
 - : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - : Gorge sèche/mal de gorge. Toux. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Dépression du système nerveux central. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Pertes de connaissance. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine.
- Symptômes/effets après contact avec la peau
- Symptômes/effets après contact oculaire
- Symptômes/effets après ingestion
 - : Irritation des yeux.
 - : Risque de pneumonie aspiratoire. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Gorge sèche/mal de gorge. Nausées. Vomissements. Dépression du système nerveux central. Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.
 - : Eruption/dermatite. Teint rouge. Atteinte du système nerveux. Hypertrophie/atteinte du foie. Atteinte du tissu rénal. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Démangeaison. Perte d'appétit.
- Symptômes chroniques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés
- Agents d'extinction non appropriés
 - : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
 - : Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie
- Danger d'explosion
 - : Liquide et vapeurs très inflammables.
 - : DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité.
 - : DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles.
 - : Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie
 - : Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur.
 - : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
- Protection en cas d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales
 - : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection
 - : Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).
 - : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Procédures d'urgence

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection
 - : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
 - : Aérer la zone.
- Procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention
 - : Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer/disperser gaz/vapeur inflammable avec un rideau d'eau. Mise à la terre des appareils/récipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.
- Procédés de nettoyage
 - : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations
 - : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement
 - : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareilage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Mesures d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques
 - : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage
 - : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous cléf.
 - : Bases fortes. Acides forts.
 - : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
- Produits incompatibles
- Matières incompatibles
 - : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur, sources d'ignition.
- Chaleur et sources d'ignition
 - : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation, agents de réduction, acides (forts), bases (fortes), peroxydes.
- Informations sur le stockage en commun
- Lieu de stockage
 - : Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri de la lumière. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une installation d'extinction automatique. Prévoir une cuvette de rétention. Mettre la citerne à la terre. Conforme à la réglementation.
 - : EXIGENCES SPECIALES: refermable, opaque, correctement étiqueté, conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable, acier au carbone, fer, aluminium, cuivre, nickel, polypropylène, verre, fer-blanc, MATERIAU A EVITER: plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Ethyl acetate
IOEL TWA	734 mg/m ³
IOEL STEL	1488 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	400 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétate d'éthyle
VME (OEL TWA)	734 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	200 ppm
VLE (OEL C/STEL)	1488 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	400 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

DNEL/DWEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1488 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	1488 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	63 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	734 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	734 mg/m ³
DNEL/DWEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	734 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	734 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	4,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	367 mg/m ³

19/11/2021 (Date de révision)

FR - fr

5/14

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

A long terme - effets systémiques, cutanée

37 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets locaux, inhalation

367 mg/m³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)

0,24 mg/l

PNEC aqua (eau de mer)

0,024 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)

1,15 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer)

0,115 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol

0,148 mg/kg poids sec

PNEC (Orale)

PNEC orale (empoisonnement secondaire)

0,2

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration

650 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Masque à gaz avec type de filtre A. Gants. Lunettes de sécurité.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: polyéthylène/alcool éthylique/vinyle. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: PVA, OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: néoprène, caoutchouc naturel, caoutchouc nitrile, polyéthylène. PVC, viton

19/11/2021 (Date de révision)

FR - fr

5/14

19/11/2021 (Date de révision)

FR - fr

6/14

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore.
Apparence : Liquide.
Masse molaire : 88,11 g/mol
Odeur : Odeur fruitée.
Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : -84 °C
Point d'ébullition : 77 °C (1013 hPa)
Inflammabilité : Non applicable
Limites d'explosivité : 2,2 – 11,5 vol %
75 – 420 g/m³
2,2 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 11,5 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : -4 °C (Coupelle fermée, 1013 hPa)
Point d'éclair : 427 °C (1013 hPa, T2)
Température d'auto-inflammation : Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température de décomposition : Aucun renseignement disponible dans la littérature
pH : Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité, cinématique : Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité, dynamique : 0,451 mPa s (20 °C)
Solubilité : Modérément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le diméthylsulfoxyde. Soluble dans les huiles/grasses.
Eau: 8 g/100ml (25 °C, OCDE 105)
Éthanol: soluble
Ether: soluble
Acétone: soluble
Solvant organique soluble

Coefficient de partage n-octano/eau (Log Kow)

Coefficient de partage n-octano/eau (Log Pow)

Pression de vapeur à 50 °C

Pression critique

Concentration de saturation

Masse volumique

Densité relative

Densité relative de vapeur à 20 °C

Densité relative de saturation mélange vapeur/air

Taille d'une particule

Distribution granulométrique

Forme de particule

Ratio d'aspect d'une particule

État d'aggrégation des particules

État d'agglomération des particules

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Surface spécifique d'une particule : Non applicable

Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : 250 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Énergie minimale d'ignition : 0,46 mJ

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : 4,1

Vitesse d'évaporation relative (éthér=1) : 2,4

Conductivité : 46000 pS/m (25 °C)

Teneur en COV : 100 %

Autres propriétés : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C, Limpide, Volatil, Réaction neutre

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de la lumière. Instable sous l'action de l'humidité. Instable à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

DL50 orale rat : 10200 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))

DL50 cutanée lapin : > 20000 mg/kg de poids corporel (24h cuif method, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))

Comosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

pH: Aucun renseignement disponible dans la littérature

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- pH: Aucun renseignement disponible dans la littérature
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité (exposition unique)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

Viscosité, cinématique : Aucun renseignement disponible dans la littérature

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

- : Non nocif si ingéré (DL50 orale, rat > 5000 mg/kg). Légèrement irritant pour la peau. Non nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 5000 mg/kg). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
- Ecologie - air : Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)
- Ecologie - eau : Peu nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Ralentit la nitrification de la boue activée. Non nocif pour les algues. Peu nocif pour les bactéries. Peu nocif pour les crustacés.
- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (algues) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

CL50 - Poisson [1] : 230 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas. Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)

12.2. Persistance et dégradabilité

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 g O ₂ /g substance

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

BCF - Poisson [1]	30 (3 jour(s), Leuciscus idus. Renouvellement statique, Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,68 (Valeur expérimentale, EPA OPPTS 830.7560, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets. Eliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux.
- Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
- Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 15.01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1173
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	UN 1173
ACÉTATE D'ETHYLE	ACÉTATE D'ETHYLE

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG
Description document de transport	
UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3. II, (D/E)	UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3. II (-4°C c.c.)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
3	3
	
14.4. Groupe d'emballage	
II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Polluant marin: Non	Polluant marin: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1
Code-citernes (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne (ADR) : FL
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33
Panneaux oranges : 1173
Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions
Quantités limitées (IMDG) : 1L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Point d'éclair (IMDG) : -4°C c.c.
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid with a fragrant odour. Flashpoint: -4°C c.c. Explosive limits: 2.18% to 11.5%. Immiscible with water.

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations UE
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH SOLVANET ACETATE D'ETHYLE n'est pas sur la liste Candidate REACH SOLVANET ACETATE D'ETHYLE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH Solvant organique SOLVANET ACETATE D'ETHYLE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux SOLVANET ACETATE D'ETHYLE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs Teneur en COV : 100 %
Directive 2012/18/UE (SEVESO III)
Seveso Indications complémentaires : 4331
15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols ; éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

France			
No ICPE	Installations classées	Code Régime	Rayon
4331 text	Désignation de la rubrique Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
VPVB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sources des données

: RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et remplaçant les Directives 67/548/EEc et 1999/45/EC, et modifiant le Règlement (EC) No 1907/2006.

Autres informations

: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

La classification respecte

: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 03/02/2017 Date de révision: 12/03/2020 Remplace la fiche: 03/02/2017 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN
Code du produit : 009E5PGE B
Type de produit : Solvants
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Utilisation de la substance/mélange : Réservé à un usage professionnel
: Solvant pour peintures, vernis, colles, encres d'imprimerie, explosifs. Solvant pour parfums, cosmétiques, industries pharmaceutiques.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CMS HIGH TECH
Z.I. de la Tréminière
28480 LUIGNY - FRANCE
T 02 40 55 07 77 - F 02 40 55 07 80
laboproducton@cms-high-tech.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables, catégorie 2
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
H225
Texte intégral des mentions H: voir rubrique 16
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02
Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Phrases supplémentaires : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-21-19457610-43	> 90	Flam. Liq. 2, H225
2-propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-21-19457558-25	< 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
méthyléthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-21-19457290-43	< 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eauuse doucher.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, Dioxyde de carbone, Poudre sèche, Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection

: Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire à air comprimé (EN 136 + EN 137).

Procédures d'urgence

: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles

: Bases fortes. Acides forts.

Matériaux incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT À L'ÉCART DE: agents d'oxydation, acides (forts).

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage

: Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une installation d'extinction automatique.

: Prévoir une cuvette de rétenu. Mettre la citerne à la terre. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPÉCIALES : réfermable, sec, propre, correctement étiqueté, conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATÉRIAU APPROPRIÉ: aluminium, polypropylène, acier inoxydable, MATÉRIAU A ÉVITER: plastiques. Métaux légers et alliages en présence d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Alcool éthylique
VME (mg/m³)	1900 mg/m³
VME (ppm)	1000 ppm
VLE (mg/m³)	9500 mg/m³
VLE (ppm)	5000 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

2-propanol (67-63-0)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Alcool isopropylique
VLE (mg/m³)	980 mg/m³
VLE (ppm)	400 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	63 – 1161 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	600 – 950 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques orale	4,5 – 87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	106 – 367 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	37 – 412 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 – 55,8 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 – 55,8 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,15 – 284,74 mg/kg poids sec

ECONET ETH95PGE8 DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PNEC sédiments (eau de mer)	0,115 – 284,7 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,148 – 22,5 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 – 709 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Gants, Lunettes de sécurité, Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile. Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre A.

Vêtements de protection - sélection du matériel:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: Polyéthylène/Éthylène-alcool vinylique. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: tétrafluoroéthylène. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel, polyéthylène, caoutchouc nitrile, néoprène, viton, PVA, PVC

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide. Incolore. Limpide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Ethanol : pH = 7 (789 g/l ; 20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 2,4 – 6
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: 2,4 – 8,3
Point de fusion	: -114 – -84 °C
Point de congélation	: -114 – -84 °C
Point d'ébullition	: 77 – 79,6 °C
Point d'éclair	: -9 – 13 °C

ECONET ETH95PGE8 DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température critique	: 243 – 263 °C
Température d'auto-inflammation	: 363 – 427 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de vapeur	: 57 – 108,78 hPa
Pression de vapeur à 50 °C	: 300 – 370 hPa
Pression critique	: 38500 – 63840 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1,6 – 3
Densité relative	: 0,807 (20°C)
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,04 – 1,2
Masse volumique	: 807 kg/m ³ (20°C)
Solubilité	: Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans l'huile.

Eau: 8 – 78,9 g/100ml

Ethanol: Soluble

Ether: Soluble

Acétone: Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : -0,31 – 0,88 (Valeurs expérimentales) |

Viscosité, cinématique : 0,489 – 1,6 mm²/s |

Viscosité, dynamique : 0,4 – 1,17 mPa s |

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible |

Propriétés combustibles : Aucune donnée disponible |

Limites d'explosivité : 1,5 – 13,5 vol % |

: 45 – 420 g/m³ |

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 1,5 – 2,5 vol % |

Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 11,5 – 13,5 vol % |

9.2. Autres informations

Conductivité : 36000 – 135000 µS/m |

Concentration de saturation : 112 – 350 g/m³ |

Teneur en COV : 100 % |

Autres propriétés : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Volatil. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts); risque d'incendie/explosion (accru). Réaction violente à explosive avec (certains) acides.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone, fumée. Peut libérer des gaz inflammables.

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN	
DL50 orale rat	2193 – 10470 mg/kg de poids corporel (Oral)
DL50 cutanée lapin	MEK : > 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24h, Mâle, Valeur expérimentale) ; Ethanol : > 15800 mg/kg de poids corporel (Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (mg/l)	Ethanol : 125 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))

éthanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg de poids corporel (Lapin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	125 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

2-propanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	16400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	2193 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 423, Rat, Masculin / féminin, Read-across, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Ethanol : pH = 7 (789 g/l) ; 20°C
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN	
Viscosité, cinématique	0,489 – 1,6 mm ² /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
- Ecologie - air : Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
- Ecologie - eau : Contient (un/des) composant(s) contaminant les eaux souterraines.
- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN	
CL50 poisson 1	230 – 15300 mg/l Pimephales promelas, Eau douce (non salée), Valeurs expérimentales
CE50 Daphnie 1	154 – 308 mg/l
EC50 72h algae 1	Ethanol : 275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
ErC50 (algues)	MEK : 1972 mg/l (OCDE 201, essai d'inhibition de la croissance, 72h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

éthanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	15300 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)
EC50 72h algae 1	275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

2-propanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 – 10000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)

méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50 poisson 1	2993 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CE50 Daphnie 1	308 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 (algues)	1972 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
12.2. Persistance et dégradabilité	
ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau, bonne dégradabilité dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,283 – 2,03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,68 – 2,31 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 – 2,44 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	Ethanol : 0,43

éthanol (64-17-5)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,8 – 0,967 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,7 g O ₂ /g substance
DThO	2,1 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,43

2-propanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,19 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,23 g O ₂ /g substance
DThO	2,4 g O ₂ /g substance

méthyléthylcétone (78-93-3)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,31 g O ₂ /g substance
DThO	2,44 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

BCF poissons 1	1 – 30 (3 jours, Système statique)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,31 – -0,68 (Valeurs expérimentales)
Potential de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

éthanol (64-17-5)

BCF poissons 1	1 (Autres, 72 h, Cyprinus carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,31 (Valeur expérimentale)

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Potential de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
2-propanol (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (Approche fondée sur la force probante des données, 25 °C)
Potential de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

méthyléthylcétone (78-93-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 40 °C)
Potential de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Tension superficielle	0,022 – 0,024 N/m (20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,2 – 1,53

éthanol (64-17-5)

Tension superficielle	22,31 mN/m (20 °C, 100 %)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,2 (log Koc, Valeur expérimentale)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

2-propanol (67-63-0)

Tension superficielle	0,021 N/m (25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,185 – 0,541 (log Koc, SRC PCKOWIN v2.0, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

méthyléthylcétone (78-93-3)

Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,53 (log Koc, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol. Peu nocif pour les plantes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ECONET ETH95PGE B DENATURE EUROPEEN

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Composant

éthanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-propanol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

méthyléthylcétone (78-93-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets






Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170
14.1. Numéro ONU				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	Ethanol	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
Description document de transport				
UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II, (DE)	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II	UN 1170 Ethanol, 3, II	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Transport par voie terrestre Code de classification (ADR) : F1 Dispositions spéciales (ADR) : 144, 601 Quantités limitées (ADR) : 1 Quantités exceptées (ADR) : E2				

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 33
Panneaux oranges	:  
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 144
 Quantités limitées (IMDG) : 1L
 Quantités exceptées (IMDG) : E2
 Instructions d'emballage (IMDG) : P001
 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
 Instructions pour citernes (IMDG) : T4
 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1
 N° FS (Feu) : F-E
 N° FS (Déversement) : S-D
 Catégorie de chargement (IMDG) : A
 Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, volatile liquids. Pure ETHANOL: flashpoint 13°C c.c. Explosive limits: 3.3% to 19% Miscible with water.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E2
 (IATA)
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
 Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
 Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353
 Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
 Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364
 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
 Dispositions spéciales (IATA) : A3, A58, A180
 Code ERG (IATA) : 3L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
 Dispositions spéciales (ADN) : 144, 601
 Quantités limitées (ADN) : 1L
 Quantités exceptées (ADN) : E2
 Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A
 Ventilation (ADN) : VE01
 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
 Dispositions spéciales (RID) : 144, 601
 Quantités limitées (RID) : 1L
 Quantités exceptées (RID) : E2
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : P001, IBC02, R001

ECONET ETH95PGEGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T4
pour vrac (RID)
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 2
Colis express (RID) : CE7
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	ECONET ETH95PGEGB DENATURE EUROPEEN ; éthanol ; 2-propanol ; méthyléthylcétone	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	2-propanol ; méthyléthylcétone	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	ECONET ETH95PGEGB DENATURE EUROPEEN ; éthanol ; 2-propanol ; méthyléthylcétone	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Solvant organique

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/UE (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : 4331

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331.text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		

ECONET ETH95PGEGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Phrases supplémentaires	Ajouté	
	Raison, quand non classé	Ajouté	
	Raison, quand non classé	Ajouté	
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
	N° ONU (RID)	Ajouté	
	Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté	
	Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté	
	Colis express (RID)	Ajouté	
	Catégorie de transport (RID)	Ajouté	
	Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	Ajouté	
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté	
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté	
	Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté	
	Instructions d'emballage (RID)	Ajouté	
	Quantités exceptées (RID)	Ajouté	
	Quantités limitées (RID)	Ajouté	
	Dispositions spéciales (RID)	Ajouté	
	Groupe d'emballage (RID)	Ajouté	
	Code de classification (RID)	Ajouté	
	Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	Ajouté	
	Code-citerne (ADR)	Ajouté	

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
	Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté
	Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté
	Ventilation (ADN)	Ajouté
	Quantités limitées (ADN)	Ajouté
	Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté
	Quantités exceptées (ADN)	Ajouté
	Équipement exigé (ADN)	Ajouté
	Code de classification (ADN)	Ajouté
	Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté
	Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	Ajouté
	Instructions pour citernes (IMDG)	Ajouté
	Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté
	Dispositions spéciales (IMDG)	Ajouté
	Quantités limitées (IMDG)	Ajouté
	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté
	Quantités exceptées (IMDG)	Ajouté
	N° FS (Déversement)	Ajouté
	N° FS (Feu)	Ajouté
	Dispositions spéciales (IATA)	Ajouté
	Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Code ERG (IATA)	Ajouté
	Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
	Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
	Véhicule pour le transport en citerne	Ajouté

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté
	Type de produit	Ajouté
	Transport admis (ADN)	Ajouté
1.1	Forme du produit	Modifié
1.1	Groupe de produits	Modifié
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté
1.2	Solvant organique	Ajouté
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié
2.2	Phrases-S	Enlevé
2.2	Phrases R	Enlevé
2.2	Symboles de danger	Enlevé
3	Composition/informations sur les composants	Modifié
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié
4.1	Premiers soins général	Modifié
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié
4.2	Symptômes/effets	Ajouté
4.2	Symptômes chroniques	Modifié
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté
5.2	Danger d'incendie	Modifié
5.2	Danger d'explosion	Modifié
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié
6.1	Équipement de protection	Modifié
6.1	Équipement de protection	Ajouté
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté
6.1	Procédures d'urgence	Modifié
6.1	Mesures générales	Ajouté

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié
6.3	Pour la rétention	Modifié
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté
7.2	Conditions de stockage	Ajouté
7.2	Informations sur le stockage en commun	Modifié
7.2	Produits incompatibles	Ajouté
7.2	Matériaux incompatibles	Ajouté
7.2	Mesures techniques	Ajouté
8.1	PNEC station d'épuration	Ajouté
8.1	PNEC orale (empoisonnement secondaire)	Ajouté
8.1	PNEC sol	Ajouté
8.1	PNEC sédiments (eau de mer)	Ajouté
8.1	PNEC sédiments (eau douce)	Ajouté
8.1	PNEC aqua (eau de mer)	Ajouté
8.1	PNEC aqua (eau douce)	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, orale	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté
8.1	A long terme - effets locaux, inhalation	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté
8.1	A long terme - effets locaux, inhalation	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté
8.1	A long terme - effets locaux, inhalation	Ajouté

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2	Equipement de protection individuelle	Modifié
8.2	Vêtements de protection - sélection du matériau	Modifié
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié
8.2	Protection oculaire	Modifié
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié
8.2	Autres informations	Ajouté
8.2	Protection des mains	Modifié
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté
9.1	Limites explosives (vol %)	Modifié
9.1	Limites explosives (g/m³)	Modifié
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté
9.1	Viscosité, dynamique	Modifié
9.1	Log Pow	Ajouté
9.1	Solubilité dans l'eau	Modifié
9.1	Solubilité dans l'éther	Modifié
9.1	Solubilité dans l'éthanol	Modifié
9.1	Solubilité dans l'acétone	Modifié
9.1	Solubilité	Modifié
9.1	Densité relative de vapeur à 20 °C	Modifié
9.1	Densité relative de saturation mélange vapeur/air	Modifié
9.1	Densité relative	Modifié
9.1	Masse volumique	Modifié
9.1	Pression de vapeur à 50 °C	Modifié
9.1	Pression de vapeur	Modifié
9.1	Pression critique	Modifié
9.1	Point de fusion	Modifié
9.1	Point d'éclair	Modifié
9.1	Température critique	Modifié
9.1	Point d'ébullition	Modifié
9.1	Température d'auto-inflammation	Modifié
9.1	Point de congélation	Modifié
9.1	Viscosité d'évaporation relative (éther=1)	Modifié
9.1	Viscosité d'évaporation relative (facétate butylique=1)	Modifié
9.1	pH	Ajouté

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/630

14.6	Règlement du transport (IMDG)	Modifié
14.6	Règlement du transport (RID)	Modifié
14.6	Règlement du transport (ADR)	Enlevé
15.1	Teneur en COV	Modifié
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Modifié
16	Sources des données	Ajouté
16	Autres informations	Ajouté

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et remplaçant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC, et modifiant le Règlement (EC) No 1907/2006.
Autres informations : Aucun(e).

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 2	H225
--------------	------

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/630
Date d'émission: 03/02/2017 Date de révision: 21/02/2020 Remplace la fiche: 03/02/2017 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange/du produit et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN
Code du produit : 009E99PGEB
Type de produit : Solvants
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Utilisation de la substance/mélange : Réservé à un usage professionnel
: Solvant pour peintures, vernis, colles, encres d'imprimerie, explosifs, Solvant pour parfums, cosmétiques, industries pharmaceutiques.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CMS HIGH TECH
Z.I. de la Trinodnière
28480 LUIGNY - FRANCE
T 02 40 55 07 77 - F 02 40 55 07 80
laboproducton@cms-high-tech.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2

H225

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Phrases supplémentaires

: Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/630

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	≥ 90	Flam. Liq. 2, H225
méthyléthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
2-propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudres. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/630

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire à air comprimé (EN 136 + EN 137).

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matériels.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Température de manipulation : Ambiante

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du réceptacle et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes, Acides forts.
Matériaux incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Informations sur le stockage en commun

- : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation, acides (forts).
- : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une installation d'extinction automatique.

Lieu de stockage

Prescriptions particulières concernant l'emballage

- : EXIGENCES SPECIALES : refermable, sec, propre, correctement étiqueté, conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
- : MATERIAU APPROPRIE : aluminium, polypropylène, acier inoxydable, MATERIAU A EVITER: plastiques, Métaux légers et alliages en présence d'humidité.

Matériaux d'emballage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Norm local	Alcool éthylique
VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
VME (ppm)	1000 ppm
VLE(mg/m ³)	9500 mg/m ³
VLE (ppm)	5000 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

2-propanol (67-63-0)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Norm local	Alcool isopropylique
VLE(mg/m ³)	980 mg/m ³
VLE (ppm)	400 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 – 1161 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 – 950 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques	26 – 87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 – 114 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	206 – 412 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,96 – 140,9 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,79 – 140,9 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 – 552 mg/kg poids sec

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PNEC sédiments (eau de mer)

2,9 – 552 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

0,63 – 28 mg/kg poids sec

PNEC sol

PNEC (Orale)

PNEC orale (empoisonnement secondaire) Alcool isopropylique : 160 mg/kg de nourriture

PNEC (STP)

580 – 2251 mg/l

PNEC station d'épuration

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Conc. élevée de gaz/vapeurs; masque à gaz, type de filtre A, Gans. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RESISTANCE: caoutchouc au butyle, viton. Polyéthylène/Éthylène-alcool vinylique. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: neoprène, tétrafluoréthylène, Caoutchouc chloroprène. OFFRENT UNE MOINDRE RESISTANCE: caoutchouc nitrile, néoprène/caoutchouc naturel. OFFRENT UNE MAUVAISE RESISTANCE: polyéthylène, caoutchouc naturel, PVA, PVC

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide. Incolore. Limpide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Ethanol : 7 (789 g/L, 20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 2,3 – 6
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: 2,7 – 21
Point de fusion	: -114 – -86 °C (1013 hPa)

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point de congélation : -114 – -86 °C
Point d'ébullition : 78 – 82 °C (1013 hPa)
Point d'éclair : -9 – 13 °C
Température critique : 235 – 263 °C
Température d'auto-inflammation : 363 – 425 °C
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de vapeur : 44 – 104 hPa (20°C)
Pression de vapeur à 50 °C : 229 – 370 hPa
Pression critique : 41550 – 63840 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C : 1,6 – 2,4
Densité relative : 0,791
Densité relative de saturation mélange vapeur/air : 1,04 – 1,2
Masse volumique : 791 kg/m³
Solubilité : Soluble dans l'acétone. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'eau. Soluble dans l'huile.
Eau: 28 – 78,9 g/100ml
Éthanol: Complète
Éther: Complète

Acétone: Soluble
Coefficient de partage n-octano/eau (Log Pow) : -0,31 – 0,3
Viscosité, cinématique : 1,6 – 2,532 mm²/s
Viscosité, dynamique : 0,4 – 2,1 mPa s (25°C)
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : 1,5 – 13,5 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 1,5 – 2,5 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 12 – 13,5 vol %

9.2. Autres informations

Conductivité : 36000 – 350000000 pS/m
Concentration de saturation : 106 – 311 g/m³
Teneur en COV : 100 %
Autres propriétés : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Volatil.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts); risque d'incendie/explosion (accru). Réaction violente à explosive avec (certains) acides. Stockage prolongé: peut former des peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. fumée. Peut libérer des gaz inflammables.

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN

DL50 orale rat	2193 – 10470 mg/kg de poids corporel/jour
DL50 cutanée lapin	Ethanol : > 15800 mg/kg de poids corporel (Valeur expérimentale); Alcool isopropylique : 16400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Valeur expérimentale); MEK : > 10 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24h, Mâle, Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (mg/l)	Ethanol : 125 mg/L air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, Masculin/Féminin, Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (ppm)	Alcool isopropylique : > 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, Masculin/Féminin, Valeur expérimentale)

méthyléthylcétone (78-93-3)

DL50 orale rat	2193 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 423, Rat, Masculin / féminin, Read-across, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)

éthanol (64-17-5)

DL50 orale rat	10470 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg de poids corporel (Lapin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	125 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

2-propanol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	16400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Ethanol : 7 (789 g/L, 20°C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Ethanol : 7 (789 g/L, 20°C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répéée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN	
Viscosité, cinématique	1,6 – 2,532 mm ² /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
- Ecologie - air : Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC), Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014).
Photolyse dans l'air. Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
- Ecologie - eau : Contient (un/des) composant(s) contaminant les eaux souterraines, nocif pour le plancton.
- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN	
CL50 poisson 1	2993 – 15300 mg/l (Pimephales Promelas, Eau douce (non salée), Valeurs expérimentales)
CE50 Daphnie 1	MEK : 308 mg/L (OCDE 202 : essai d'immobilisation immédiate, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	Ethanol : 275 mg/L (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
EC50 (algues)	MEK : 1972 mg/L (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

méthyléthylcétone (78-93-3)

CL50 poisson 1	2993 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	308 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EC50 (algues)	1972 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
---------------	---

éthanol (64-17-5)

CL50 poisson 1	15300 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, L'état)
EC50 72h algae 1	275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

2-propanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	9640 – 10000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)
----------------	---

12.2. Persistence et dégradabilité

ECONET ETH99PGBE DENATURE EUROPEEN

Persistence et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,8 – 2,03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,7 – 2,31 g O ₂ /g substance
DThO	2,1 – 2,44 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	Ethanol : 0,43

méthyléthylcétone (78-93-3)

Persistence et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,31 g O ₂ /g substance
DThO	2,44 g O ₂ /g substance

éthanol (64-17-5)

Persistence et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,8 – 0,967 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,7 g O ₂ /g substance
DThO	2,1 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,43

2-propanol (67-63-0)

Persistence et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,19 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,23 g O ₂ /g substance
DThO	2,4 g O ₂ /g substance

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN	
BCF poissons 1	Ethanol : 1 (Autres, 72h, Cyprinus Carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,31 – -0,3
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

méthyléthylcétone (78-93-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 40 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

éthanol (64-17-5)

BCF poissons 1	1 (Autres, 72 h, Cyprinus carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,31 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

2-propanol (67-63-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (Approche fondée sur la force probante des données, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Tension superficielle	21 – 24 mN/m
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,185 – 1,53 (log Koc, Valeurs calculées)
Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.

méthyléthylcétone (78-93-3)

Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,53 (log Koc, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol. Peu nocif pour les plantes.

éthanol (64-17-5)

Tension superficielle	22,31 mN/m (20 °C, 100 %)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,2 (log Koc, Valeur expérimentale)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

2-propanol (67-63-0)

Tension superficielle	0,021 N/m (25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,185 – 0,541 (log Koc, SRC PKCOWIN v2.0, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Composant

éthanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
méthyléthylcétone (78-93-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-propanol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Incliner sous surveillance avec valorisation énergétique. Obtenir autoris. des autorités de contrôle de la pollution avant le rejet vers stations de dépollution des eaux usées. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications complémentaires

Ecologie - déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport





Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
ÉTHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE)	Ethanol	ÉTHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE)



ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport			
UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II, (D/E)	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
3	3	3	3
			
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non	Polluant marin : Non	Polluant marin : Non	Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
 Code de classification (ADR) : F1
 Dispositions spéciales (ADR) : 144, 601
 Quantités limitées (ADR) : 1
 Quantités exceptées (ADR) : E2
 Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001
 Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
 Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1
 Code-citerne (ADR) : LGBF
 Véhicule pour le transport en citerne : FL
 Catégorie de transport (ADR) : 2
 Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20
 Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33
 Panneaux oranges :  

Code de restriction en tunnels (ADR)
Transport maritime
 Règlement du transport (IMDG) : DIE
 Dispositions spéciales (IMDG) : 144
 Quantités limitées (IMDG) : 1L
 Quantités exceptées (IMDG) : E2
 Instructions d'emballage (IMDG) : P001
 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
 Instructions pour citernes (IMDG) : T4
 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1
 N° FS (Feu) : F-E
 N° FS (Déversement) : S-D
 Catégorie de chargement (IMDG) : A
 Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, volatile liquids Pure ETHANOL; flashpoint 13°C c.c. Explosive limits: 3.3% to 19% Miscible with water.

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport aérien
 Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions
 Quantités exceptées avion passagers et cargo : E2
 (IATA)
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
 Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
 Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353
 Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 5L
 (IATA)
 Instructions d'emballage avion cargo seulement : 364
 (IATA)
 Dispositions spéciales (IATA) : 60L
 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : A3, A58, A180
 Code ERG (IATA) : 3L
Transport par voie fluviale
 Code de classification (ADN) : F1
 Dispositions spéciales (ADN) : 144, 601
 Quantités limitées (ADN) : 1L
 Quantités exceptées (ADN) : E2
 Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A
 Ventilation (ADN) : VE01
 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1
Transport ferroviaire
 Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions
 Code de classification (RID) : F1
 Dispositions spéciales (RID) : 144, 601
 Quantités limitées (RID) : 1L
 Quantités exceptées (RID) : E2
 Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02, R001
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
 Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1
 Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
 Catégorie de transport (RID) : 2
 Collis express (RID) : CE7
 Numéro d'identification du danger (RID) : 33

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN ; éthanol ; méthyléthylcétone ; 2-propanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3(b)	méthyléthylcétone ; 2-propanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN ; éthanol ; méthyléthylcétone ; 2-propanol	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Solvant organique

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : 4331

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331.text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Phrases supplémentaires	Ajouté
	Raison, quand non classé	Ajouté
	Raison, quand non classé	Ajouté
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté
	N° ONU (RID)	Ajouté

ECONET ETH99PGE B DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté
Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté
Colis express (RID)	Ajouté
Catégorie de transport (RID)	Ajouté
Codes-citerne pour les citernes (RID) (RID)	Ajouté
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté
Instructions d'emballage (RID)	Ajouté
Quantités exceptées (RID)	Ajouté
Quantités limitées (RID)	Ajouté
Dispositions spéciales (RID)	Ajouté
Groupe d'emballage (RID)	Ajouté
Code de classification (RID)	Ajouté
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	Ajouté
Code-citerne (ADR)	Ajouté
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté
Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté
Ventilation (ADN)	Ajouté
Quantités limitées (ADN)	Ajouté
Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté
Quantités exceptées (ADN)	Ajouté
Équipement exigé (ADN)	Ajouté
Code de classification (ADN)	Ajouté
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	Ajouté
Instructions pour citernes (IMDG)	Ajouté
Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté
Dispositions spéciales (IMDG)	Ajouté

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	Quantités limitées (IMDG)	Ajouté
	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté
	Quantités exceptées (IMDG)	Ajouté
	N° FS (Déversement)	Ajouté
	N° FS (Feu)	Ajouté
	Dispositions spéciales (IATA)	Ajouté
	Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
	Code ERG (IATA)	Ajouté
	Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
	Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
	Véhicule pour le transport en client	Ajouté
	Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté
	Type de produit	Ajouté
	Transport admis (ADN)	Ajouté
1.1	Forme du produit	Modifié
1.1	Groupe de produits	Modifié
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté
1.2	Solvant organique	Ajouté
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié
2.2	Phrases-S	Enlevé
2.2	Phrases R	Enlevé
2.2	Symboles de danger	Enlevé
3	Composition/informations sur les composants	Modifié
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié
4.1	Premiers soins général	Modifié
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié
4.2	Symptômes/effets	Ajouté
4.2	Symptômes chroniques	Modifié
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté
5.2	Danger d'incendie	Modifié
5.2	Danger d'explosion	Modifié
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié
6.1	Équipement de protection	Modifié
6.1	Équipement de protection	Ajouté
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté
6.1	Procédures d'urgence	Modifié
6.1	Mesures générales	Ajouté
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié
6.3	Pour la rétention	Modifié
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté
7.2	Conditions de stockage	Ajouté
7.2	Informations sur le stockage en commun	Modifié
7.2	Produits incompatibles	Ajouté
7.2	Matières incompatibles	Ajouté
7.2	Mesures techniques	Ajouté
8.1	PNEC station d'épuration	Ajouté
8.1	PNEC orale (empoisonnement secondaire)	Ajouté
8.1	PNEC sol	Ajouté
8.1	PNEC sédiments (eau de mer)	Ajouté

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.1	PNEC sédiments (eau douce)	Ajouté
8.1	PNEC aqua (eau de mer)	Ajouté
8.1	PNEC aqua (eau douce)	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, orale	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté
8.2	Equipement de protection individuelle	Modifié
8.2	Vêtements de protection - sélection du matériau	Modifié
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié
8.2	Protection oculaire	Modifié
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié
8.2	Autres informations	Ajouté
8.2	Protection des mains	Modifié
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté
9.1	Limites explosives (vol %)	Modifié
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté
9.1	Viscosité, dynamique	Modifié
9.1	Log Pow	Ajouté
9.1	Solubilité dans l'eau	Modifié
9.1	Solubilité dans l'éther	Modifié
9.1	Solubilité dans l'éthanol	Modifié
9.1	Solubilité dans l'acétone	Modifié
9.1	Solubilité	Modifié
9.1	Densité relative de vapeur à 20 °C	Modifié
9.1	Densité relative de saturation mélange vapeur/air	Modifié
9.1	Densité relative	Modifié
9.1	Masse volumique	Modifié
9.1	Pression de vapeur à 50 °C	Modifié
9.1	Pression de vapeur	Modifié
9.1	Pression critique	Modifié

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

9.1	Point d'éclair	Modifié
9.1	Température critique	Modifié
9.1	Point d'ébullition	Modifié
9.1	Température d'auto-inflammation	Modifié
9.1	Point de congélation	Ajouté
9.1	Point de fusion	Modifié
9.1	Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Modifié
9.1	Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Modifié
9.1	pH	Ajouté
9.1	Odeur	Modifié
9.1	Apparence	Modifié
9.1	Température de décomposition	Modifié
9.1	Limites explosives (g/m³)	Enlevé
9.1	Seuil offactif (mg/m³)	Enlevé
9.1	Seuil offactif (ppm)	Enlevé
9.2	Autres propriétés	Modifié
9.2	Teneur en COV	Ajouté
9.2	Concentration de saturation	Modifié
9.2	Conductivité	Modifié
10.1	Réactivité	Modifié
10.2	Stabilité chimique	Modifié
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Ajouté
10.4	Conditions à éviter	Ajouté
10.5	Matères incompatibles	Modifié
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Indications complémentaires	Ajouté
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Ajouté
11.1	ETA CLP (voie orale)	Ajouté
11.1	CL50 Inhalation rat (ppm)	Ajouté
11.1	CL50 Inhalation rat (mg/l)	Ajouté
11.1	DL50 orale rat	Ajouté
11.1	DL50 cutanée lapin	Ajouté
12.1	Ecologie - eau	Ajouté
12.1	Ecologie - air	Ajouté
12.1	Ecologie - général	Ajouté
12.1	CL50 poisson 1	Ajouté
12.1	CE50 Daphnie 1	Ajouté
12.1	EC50 72h algae 1	Ajouté
12.1	ERC50 (algues)	Ajouté
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté
12.2	DThO	Ajouté
12.2	Demande chimique en oxygène (DCC)	Ajouté
12.2	Demande biochimique en oxygène (DBO)	Ajouté
12.2	DBO (% de DThO)	Ajouté
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
12.3	BCF poissons 1	Ajouté
12.3	Log Pow	Ajouté
12.4	Tension superficielle	Ajouté
12.4	Log Koc	Ajouté
12.4	Ecologie - sol	Ajouté
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Modifié
13.1	Indications complémentaires	Modifié
13.1	Ecologie - déchets	Ajouté
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Modifié
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Règlement du transport (RID)	Modifié
14.6	Règlement du transport (IMDG)	Modifié
14.6	Règlement du transport (ATA)	Modifié
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Modifié
14.6	Code de restriction en tunnels (ADR)	Modifié
14.6	Règlement du transport (ADR)	Enlevé
15.1	Teneur en COV	Ajouté
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Modifié
16	Sources des données	Ajouté
16	Autres informations	Ajouté

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et remplaçant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC, et modifiant le Règlement (EC) No 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 2	H225
--------------	------

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 15/05/2014 Date de révision: 24/11/2020 Remplace la version de: 07/11/2019 Version: 3.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ECONET ETH99SP1
Code du produit : 009E99SP1
Type de produit : Solvants
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Solvant pour peintures, vernis, colles, encres d'imprimerie.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CMS HIGH TECH
Z.I. de la Trimoinière
28480 LUIGNY - FRANCE
T 02 40 55 07 77 - F 02 40 55 07 80
laboproduct@cms-high-tech.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFLA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Liquides inflammables, catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables.

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS07

Danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	≥ 90	Flam. Liq. 2, H225
acétate d'éthyle	(N° CAS) 141-78-6 (N° CE) 205-500-4 (N° Index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46	0 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
2-propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO₂. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Liquide et vapeurs très inflammables. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Se tenir du côté d'où vient le vent. Délimiter la zone de danger. Envisager l'évacuation. Boucher les parties souterraines. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des appareils/de l'éclairage antistatiques et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le contenant. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIÉ: acier inoxydable, polypropylène, aluminium. MATERIAU AÉVITER: plastiques. Métaux légers et alliages en présence d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local Alcool éthylique

VME [mg/m³] 1900 mg/m³

VME [ppm] 1000 ppm

VLE [mg/m³] 9500 mg/m³

VLE [ppm] 5000 ppm

Note (FR) Valeurs recommandées/admises

Référence réglementaire Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

2-propanol (67-63-0)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local Alcool isopropylique

VLE [mg/m³] 980 mg/m³

VLE [ppm] 400 ppm

Note (FR) Valeurs recommandées/admises

Référence réglementaire Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

acétate d'éthyle (141-78-6)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local Ethyl acetate

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

acétate d'éthyle (1411-78-6)	
IOELV TWA (mg/m ³)	734 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	200 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	1468 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétate d'éthyle
VME [mg/m ³]	1400 mg/m ³
VME [ppm]	400 ppm
VLE [mg/m ³]	1468 mg/m ³
VLE [ppm]	400 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Masque à gaz avec type de filtre A. Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle, viton. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: néoprène, tétrafluoréthylène.
OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile, polyéthylène. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel, PVA, PVC

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Odeur d'alcool. Odeur agréable.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1) : 2,3 – 4,1
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1) : 2,4 – 21
Point de fusion : -114 – -83,6 °C
Point de congélation : < -83 °C
Point d'ébullition : > 77 (77,1 – 82) °C
Point d'éclair : < 13 (-4 – 13) °C
Température critique : 235 – 250 °C
Température d'auto-inflammation : 363 – 427 °C
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflamabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : 44 – 108,78 hPa
Pression de vapeur à 50 °C : 229 – 300 hPa
Pression critique : 38500 – 63840 hPa
Densité relative : 1,6 – 3
Densité relative de vapeur à 20 °C : 0,796
Densité relative de saturation mélange vapeur/air : 1,04 – 1,2
Masse volumique : 796 g/l
Solubilité : Soluble dans l'acétone. Soluble dans l'éther. Soluble dans : Ethanol. Soluble dans les huiles/grasses. Soluble dans le chloroforme.
Eau: 8 – 78,9 g/l
Ethanol: soluble
Ether: soluble
Acétone: soluble
Solvant organiques: soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : -0,31 – 0,68
Viscosité, cinématique : 0,489 – 2,532 mm²/s
Viscosité, dynamique : 0,451 – 2,1 mPa·s
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés combustibles : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : 2 – 19 vol %
67 – 420 g/m³
Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 2 – 3,3 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 11,5 – 19 vol %

9.2. Autres informations

Conductivité : 46000 – 350000000 pS/m
Concentration de saturation : 106 – 350 g/m³
Teneur en COV : 100 %
Autres propriétés : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Impide. Volatil.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts), risque d'incendie/explosion (accru), Réaction violente à explosive avec (certains) acides. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanol (64-17-5)

DL50 orale rat	10470 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 orale	8300 mg/kg de poids corporel Animal: mouse
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg de poids corporel (Lapin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	125 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

2-propanol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	16400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat (ppm)	> 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

acétate d'éthyle (141-78-6)

DL50 orale rat	10200 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel (24h cuff method, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Mutagénéité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanol (64-17-5)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanol (64-17-5)

NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	< 9700 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guidéline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	> 9400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guidéline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99SP1

Viscosité, cinématique	0,489 – 2,532 mm ² /s
------------------------	----------------------------------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et ingéré. Pas nocif par contact cutané. Attention! La substance est absorbée par la peau. Non irritant pour la peau. Pas nocif si ingéré. Pas nocif par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
- Ecologie - air : Non dangereux pour la couche d'ozone.
- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99SP1

CL50 poisson 1	230 – 14200 mg/l 96h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale
CE50 Daphnie 1	Acétate d'éthyle : 154 mg/L (48 h, Daphnia magna, Littérature)
CE50 72h algues 1	Ethanol : 275 mg/L (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

éthanol (64-17-5)

CL50 poisson 1	15300 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Léthal)
CE50 72h algues 1	275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CE50 (algues)	275 mg/l Source: ECHA
NOEC (chronique)	9,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: 9 d'

2-propanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	9640 – 10000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Léta)
----------------	--

acétate d'éthyle (141-78-6)

CL50 poisson 1	230 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	154 mg/l (48 h, Daphnia magna, Littérature)

12.2. Persistance et dégradabilité

ECONET ETH99SP1

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau, bonne dégradabilité dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 – 1,19 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 – 2,23 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 – 2,4 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	Ethanol : 0,43

éthanol (64-17-5)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,8 – 0,967 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,7 g O ₂ /g substance
DThO	2,1 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,43

2-propanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,19 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,23 g O ₂ /g substance
DThO	2,4 g O ₂ /g substance

acétate d'éthyle (141-78-6)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ECONET ETH99SP1

FBC poissons 1	1 – 30 3 jours, système statique
----------------	----------------------------------

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,31 – -0,68
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

éthanol (64-17-5)

FBC poissons 1	1 (Autres, 72 h, Cyprinus carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,31 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

2-propanol (67-63-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (Approche fondée sur la force probante des données, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

acétate d'éthyle (141-78-6)

FBC poissons 1	30 (3 jour(s), Leuciscus idus, Système statique, Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,68 (Valeur expérimentale, EPA OPPTS 830.7560, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

ECONET ETH99SP1

Tension superficielle	0,021 – 0,024 N/m
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	Alcool isopropylique : 0,185-0,541 (SRC PKCOCWIN v2.0, valeur calculée)
Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.

éthanol (64-17-5)

Tension superficielle	22,31 mN/m (20 °C, 100 %)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,2 (log Koc, Valeur expérimentale)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

2-propanol (67-63-0)

Tension superficielle	0,021 N/m (25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,185 – 0,541 (log Koc, SRC PKCOCWIN v2.0, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

acétate d'éthyle (141-78-6)

Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ECONET ETH99SP1

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Composant	
éthanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-propanol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
acétate d'éthyle (141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptier conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU	UN 1170	UN 1170	IMDG
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	
Description document de transport	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II, (DIE)		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	
14.4. Groupe d'emballage	II	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 144, 601
Quantités limitées (ADR) : 11
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1
Code-citernes (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33
Panneaux oranges :

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 144
Quantités limitées (IMDG) : 1L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, volatile liquids. Pure ETHANOL: flashpoint 13°C c.c. Explosive limits: 3.3% to 19% Miscible with water.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	ECONET ETH99SP1 ; éthanol ; 2-propanol ; acétate d'éthyle	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger: 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3(b)	ECONET ETH99SP1 ; 2-propanol ; acétate d'éthyle	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	ECONET ETH99SP1 ; éthanol ; 2-propanol ; acétate d'éthyle	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Solvant organique

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

Seveso Indications complémentaires : 4331

15.1.2. Directives nationales

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331.text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Phrases supplémentaires	Ajouté	
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
	Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté	
	Groupe d'emballage (RID)	Ajouté	
	Code de classification (RID)	Ajouté	

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (RID)	Ajouté
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté
Ventilation (ADN)	Ajouté
Équipement exigé (ADN)	Ajouté
Transport admis (ADN)	Ajouté
Quantités exceptées (ADN)	Ajouté
Quantités limitées (ADN)	Ajouté
Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté
Coils express (RID)	Ajouté
Catégorie de transport (RID)	Ajouté
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	Ajouté
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté
Instructions d'emballage (RID)	Ajouté
Quantités exceptées (RID)	Ajouté
Quantités limitées (RID)	Ajouté
Dispositions spéciales (RID)	Ajouté
Code ERG (ATA)	Ajouté
Dispositions spéciales (ATA)	Ajouté
Quantité max. nette avion cargo seulement (ATA)	Ajouté
Instructions d'emballage avion cargo seulement (ATA)	Ajouté
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (ATA)	Ajouté
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (ATA)	Ajouté
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (ATA)	Ajouté
Quantités limitées avion passagers et cargo (ATA)	Ajouté
Quantités exceptées avion passagers et cargo (ATA)	Ajouté
Propriétés et observations (IMDG)	Ajouté
N° FS (Déversement)	Ajouté
N° FS (Feu)	Ajouté
Quantités limitées (IMDG)	Ajouté

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté
	Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	Ajouté
	Instructions pour citernes (IMDG)	Ajouté
	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté
	Quantités exceptées (IMDG)	Ajouté
	Dispositions spéciales (IMDG)	Ajouté
	Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	Ajouté
	Code-citerne (ADR)	Ajouté
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
	Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté
	Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté
	Véhicule pour le transport en citerne	Ajouté
	Code de classification (ADN)	Ajouté
	Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté
	Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté
	Désignation officielle de transport (IMDG)	Ajouté
	Désignation officielle de transport (IATA)	Ajouté
	Raison, quand non classé	Ajouté
	Raison, quand non classé	Ajouté
	Type de produit	Ajouté
1.1	Forme du produit	Modifié
1.1	Groupe de produits	Modifié
1.2	Solvant organique	Ajouté
2.1	Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Ajouté
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié
2.2	Phrases-S	Enlevé
2.2	Phrases R	Enlevé
2.2	Symboles de danger	Enlevé
3	Composition/Informations sur les composants	Modifié
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié
4.3	Autre avis médical ou traitement	Ajouté
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié
5.2	Danger d'incendie	Modifié
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié
6.1	Procédures d'urgence	Modifié
6.1	Équipement de protection	Ajouté
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié
6.3	Autres informations	Ajouté
6.3	Pour la rétention	Modifié
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté
7.2	Conditions de stockage	Ajouté
7.2	Mesures techniques	Ajouté
7.2	Informations sur le stockage en commun	Modifié
8.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Ajouté
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié
8.2	Contrôles techniques appropriés	Ajouté
9.1	Point de fusion	Modifié
9.1	Point d'éclair	Modifié
9.1	Point d'ébullition	Modifié
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté
9.1	Limites explosives (g/m ³)	Modifié
9.1	Limites explosives (vol %)	Modifié
9.1	Viscosité, dynamique	Modifié
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté
9.1	Log Pow	Modifié
9.1	Solubilité dans les solvants organiques	Ajouté

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

9.1	Solubilité dans l'acétone	Modifié
9.1	Solubilité dans l'éther	Modifié
9.1	Solubilité dans l'éthanol	Modifié
9.1	Solubilité dans l'eau	Modifié
9.1	Solubilité	Modifié
9.1	Densité relative de vapeur à 20 °C	Modifié
9.1	Densité relative de saturation mélange vapeur/air	Modifié
9.1	Densité relative	Modifié
9.1	Masse volumique	Modifié
9.1	Pression de vapeur à 50 °C	Modifié
9.1	Pression de vapeur	Modifié
9.1	Pression critique	Modifié
9.1	Température d'auto-inflammation	Modifié
9.1	Température critique	Modifié
9.1	Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Modifié
9.1	Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1)	Modifié
9.1	Point de congélation	Modifié
9.1	pH	Ajouté
9.1	Température de décomposition	Enlevé
9.1	Seuil olfactif	Enlevé
9.1	Seuil olfactif [ppm]	Enlevé
9.2	Teneur en COV	Ajouté
9.2	Autres propriétés	Modifié
9.2	Concentration de saturation	Modifié
9.2	Conductivité	Modifié
10.1	Réactivité	Modifié
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Ajouté
10.4	Conditions à éviter	Ajouté
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Groupe IARC	Enlevé
12.1	CL50 poisson 1	Ajouté
12.1	Ecologie - général	Ajouté
12.1	Ecologie - air	Ajouté
12.1	CE50 72h algues 1	Ajouté
12.1	CE50 Daphnie 1	Ajouté
12.2	Persistence et dégradabilité	Ajouté
12.2	DThO	Ajouté
12.2	Demande chimique en oxygène (DCO)	Ajouté
12.2	Demande biochimique en oxygène (DBO)	Ajouté
12.2	DBO (% de DThO)	Ajouté
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
12.3	FBC poissons 1	Ajouté
12.3	Log Pow	Modifié
12.4	Log Koc	Ajouté
12.4	Tension superficielle	Ajouté
12.4	Ecologie - sol	Ajouté
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ajouté
13.1	Indications complémentaires	Ajouté
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté
14.2	Désignation officielle de transport (ADN)	Ajouté
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Modifié
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	Code de restriction en tunnels (ADR)	Modifié
14.6	Règlement du transport (ADR)	Enlevé
15.1	Teneur en COV	Ajouté
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Ajouté

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3. Effets narcotiques
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 2	H225	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2	H319	

La classification respecte : ATP 8

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**
- FDS no. 425.488
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie**
- Secteur d'utilisation
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Mommeneim
- Service charge des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-éthoxypropan-2-ol
Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/d'éclairage) antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Eliminer le contenu/réceptient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et VPB

PBT: Non applicable.

VPB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	20-30%
EINECS: 216-374-5	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	10-15%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
CAS: 94581-15-4	Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le	≥ 1-3%
Numéro CE: 305-514-1	pentaérythritol	
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	
	Titanium phosphate complex (polymer)	≥ 1-2,5%
	Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 68511-96-6	Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, mono [(diethylamino)alkyl] ether	1-2,5%
	Eye Irrit. 2, H319	

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 2)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales : En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation :

Tenir à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.3 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Refrroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre. Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 4)

- Respecter les indications sur l'étiquette.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particullière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.
64-17-5 éthanol (20-30%)
VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
- 141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)**
VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
- **67-63-0 propane-2-ol (<1%)**
VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
- **DNEL**
- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
- 141-78-6 acétate d'éthyle**
Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
- **PNEC**
- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
PNEC 1,97 mg/kg (sol)
PNEC STP 1,250 mg/l (STP)
- 141-78-6 acétate d'éthyle**
PNEC 0,22 mg/kg (sol)
PNEC STP 650 mg/l (STP)
- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
PNEC 0,249 mg/kg (sol)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 5)

- PNEC-STP 1,26 mg/l (soil)
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :**
L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés. Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.
- **Protection des mains :**
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
- **Matériau des gants**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement/Remarque
Nr. 898/ Butylject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**
Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- **Protection du corps :**
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:
- Forme : liquide
- Couleur : selon désignation produit
- Odeur : faible, caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Modification d'état
- Point de fusion : Non déterminé, 20 °C
- Point d'éclair : Non déterminé.
- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.
- Température de décomposition : Non déterminé.
- Auto-inflammabilité : Non déterminé.

(suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 6)

- **Danger d'explosion :** Non déterminé.
- **Limites d'explosivité :**
- **inférieure :** 1,3 Vol %
- **supérieure :** 15 Vol %
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.
- **Densité à 20 °C:** 0,963 g/cm³
- **Densité relative:** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non déterminé.
- **Coefficient de partage (n-octano/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**
- **dynamique :** Non déterminé.
- **cinématique :** Non déterminé.
- **solvants organiques :** 60-80 %
- **eau :** <0,06 %
- **9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbt)
Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (bt)
Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbt)
Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

68511-96-6 Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane, mono [(diéthylamino)alkyl] ether

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rabbt)

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation** :

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Indications toxicologiques complémentaires** :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 8)

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (Ei50; 48 h)

68511-96-6 Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane, mono [(diéthylamino)alkyl] ether

Fish toxicity 100-1.000 mg/l (Fish) (LC50)
Algae toxicity 100-1.000 mg/l (Algae)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT**: Non applicable.

· **VPVB**: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catégorie européen des déchets** 08 03 13; déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

· **Emballages non nettoyés** : déchet

· **Recommandation** :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encres doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1210

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 1210 ENCRE(S) D'IMPRIMERIE
 PRINTING INK

· ADR
 IMDG, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe
 3 (F1)

· Étiquette
 3

· IMDG, IATA



· Class
 3

· Label
 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin :

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

33

· Indice Kemler :

F-E,S-D

· No EMS :

B

· Stowage Category

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ)

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

· Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

· Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· (suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 10)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1210 ENCRE(S) D'IMPRIMERIE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· REGLEMENT (CE) N°1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV -Teneur 63,79 %

· Suisse COV décret 63,79 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EUHCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CLP: Classification, Labeling and Packaging of the American Chemical Society

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 11)

LD50: Lethal Dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée (exposition unique) – Catégorie 3
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019


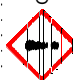


Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **black quadri GFU 69GU501690**
- FDS no. 384.054
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
hubergroup, Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
85551 Kirohneim
- **Service chargé des renseignements :**
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product.safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444
Telefon: 089-9003-444 bzw. -390
Fax: 089-9003-505

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS02 flammme
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**
-  GHS02
-  GHS07

· Mention d'avertissement Danger

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **black quadri GFU 69GU501690**

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - 1-éthoxypropan-2-ol
 - Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol acétate d'éthyle
- **Mentions de danger**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser le matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers** Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1869-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	30-50%
EINECS: 216-374-5	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx		
CAS: 94581-15-4	Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, ≥5-<10%	
Numéro CE: 305-514-1	esters avec le pentaérythritol	
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	3-5%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
CAS: 68511-96-6	Oxirane, 2-methyl-, polymère with oxirane, mono [(diéthylamino) 1,2,5,5-alkyl] éther	1-2,5%
	Eye Irrit. 2, H319	

(suite page 3)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **black quadri GFU 69GU501690**

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
 - En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
 - En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
 - Ventiler à ce que la personne ait de l'air frais.
 - Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
 - Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
 - Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
 - Refrroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Eloigner toute source possible d'incendie.
 - Bien ventiler les locaux.
 - Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite page 4)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Enduire le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Éviter l'utilisation de solvants.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel, cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

(suite page 5)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 4)

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (15-20%)

VME Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (3-<5%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0.5%)

VME Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm

· **DNEL**

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

· **PNEL**

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEL 1,97 mg/kg (soil)

PNEL-STP 1,250 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEL 0,249 mg/kg (soil)

PNEL-STP 1,26 mg/l (soil)

(suite page 6)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 5)

141-78-6 acétate d'éthyle
PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être impénétrable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de perçement Remarque

Nr. 898/ Butyl / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 890/ Vitonect / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

liquide

Forme : selon désignation produit

Couleur : faible, caractéristique

Odeur : Non déterminé.

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Modification d'état

Non déterminé.

Point de fusion :

20 °C

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 6)

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

Température de décomposition : Non déterminé.

Auto-inflammabilité : Non déterminé.

Danger d'explosion : Non déterminé.

Limites d'explosivité :

inférieure : 1,3 Vol %

supérieure : 15 Vol %

Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité à 20 °C: 0,9891 g/cm³

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : solvant entièrement mélangé à l'eau

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

solvants organiques

eau : 60-80 %

eau : <0,06 %

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 7)

- **11. Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :
 - 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
 - Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbt)
 - Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m3 (Ratte)
 - 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
 - Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
 - 141-78-6 acétate d'éthyle**
 - Oral LD50 5.620 mg/kg (bt)
 - Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbt)
 - Inhalatoire LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)
- 68511-96-6 Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane,mono [(diéthylamino)alkyl] ether**
- Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rabbt)
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **des yeux** :
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Sensibilisation** :
 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **Indications toxicologiques complémentaires** :
 - L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagenicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)
FR**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 8)

- **Danger par aspiration**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
- Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.
- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique** :
 - 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
 - Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50; 24 h)
 - Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)
 - Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)
 - 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
 - Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
 - Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
 - Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)
 - 141-78-6 acétate d'éthyle**
 - Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
 - Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
 - Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)
- 68511-96-6 Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane,mono [(diéthylamino)alkyl] ether**
- Fish toxicity 100-1.000 mg/l (Fish) (LC50)
 - Algae toxicity 100-1.000 mg/l (Algae)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - PBT: Non applicable.
 - VPVB: Non applicable.
 - **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - **Catégorie européen des déchets** 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
 - **Emballages non nettoyés** : déchet
 - **Recommandation** :
 - Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 10)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **black quadri GFU 69GU501690**

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU UN1210
- ADR, IMDG, IATA 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE PRINTING INK
- ADR
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 3 (F+)
- Étiquette 3

· IMDG, IATA



- Class 3
- Label 3
- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA Non
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
- Polluant marin : Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 33
- Indice Kemler : F-E-S-D
- No EMS : B
- Storage Category Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
- Indications complémentaires de transport :

- ADR 5L
- Quantités limitées (LQ) Code: E2
- Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **black quadri GFU 69GU501690**

- Catégorie de transport ml
- Code de restriction en tunnels 2 D/E

(suite de la page 10)

- IMDG 5L
- Limited quantities (LQ) Code: E2
- Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE: 3, II

· "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux
- COV - Teneur 61,27 %
- Suisse COV décret 61.27 %
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 11)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/Irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique; toxité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019


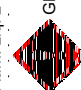

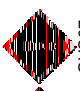
Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**
- FDS no. 145.738
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
hubergroup, Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
85551 Kirohnelm
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product.safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444
Telefon: 089-9003-444, bzw. -390
Fax: 089-9003-505

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS02 flammable
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
-  GHS02
-  GHS07
- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P501 Eliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers** Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :
Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

· **Composants contribuant aux dangers:**
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle $\geq 5 < 10\%$
EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, 3--<5%
Numéro CE: 305-514-1 esters avec le pentaérythritol
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
- **Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.**

(suite page 3)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

(suite de la page 2)

- **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements saisis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
 - **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
 - **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.
- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).

(suite page 4)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Bianc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

(suite de la page 3)

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transferts, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encore retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-électriques.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encore nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transférés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Garder les récipients bien fermés.

Retenir soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particullière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Bianc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

(suite de la page 4)

64-17-5 éthanol (30-50%)
VME Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (5-10%)
VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)
VME Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle
Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle
PNEC 0,22 mg/kg (solil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
PNEC 0,249 mg/kg (solil)
PNEC STP 1,26 mg/l (solil)

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de perçement/Remarque

Nr. 898/ Butyljet / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 890/ Vitogel / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Bianc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

(suite de la page 5)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- **Protection du corps** :
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Aspect:
Forme : liquide
selon désignation produit
Couleur : faible, caractéristique
Odeur : Non déterminé.
· Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Modification d'état: Non déterminé.
- Point de fusion : 10 °C
- Point d'éclair : Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.
- Température de décomposition : Non déterminé.
- Auto-inflammabilité : Non déterminé.
- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Limites d'explosivité : Non déterminé.
- inférieure : 3,5 Vol %
- supérieure : 15 Vol %
- Pression de vapeur: Non déterminé.
- Densité à 20 °C: 1,3127 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation: Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : solvant entièrement mélangeable à l'eau
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité : Non déterminé.
- dynamique : Non déterminé.
- cinématique : Non déterminé.
- solvants organiques 30-50 %
- 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Bianc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :
Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
141-78-8 acétate d'éthyle
Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)
94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
· de la peau : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· des yeux :
Provoque une sévère irritation des yeux.
· Sensibilisation :
Peut provoquer une allergie cutanée.
- Indications toxicologiques complémentaires :
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et (suite page 8)

FR
(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Bianc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

(suite de la page 7)

- une absorption à travers l'épiderme.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
- **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
- **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
- **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
- **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Danger par aspiration**
- **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
- 141-78-6 acétate d'éthyle**
- Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
- Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

- Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
- Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **VPVB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catégorie européenne des déchets** déchets d'encres contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés :** déchet
- **Recommandation :**
- Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Bianc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une déchèterie spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- **14.1 Numéro ONU** UN1210
- **ADR, IMDG, IATA** 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** PRINTING INK
- **ADR**
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**



- **Classe** 3 (F1)
- **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**



- **Class** 3
- **Label** 3
- **14.4 Groupe d'emballage** II
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non
- **Polluant marin :** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** 33
- **Indice Kemler :** F-E-S-D
- **No EMS :** B
- **Stowage Category** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

- **ADR**
- **Quantités exceptées (EQ):** E2
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
- **Quantité maximale nette par emballage intérieur:** 30 ml

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 9)

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
2
D/E

· **Catégorie de transport**

· **Code de restriction en tunnels**

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

· **Excepted quantities (EQ)**

· **"Règlement type" de l'ONU:**

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Quantité seuil (tonnes)** pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· **Quantité seuil (tonnes)** pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· **REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Prescriptions nationales:**

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **COV -teneur 36,97 %**

· **Suisse COV décret 36,97 %**

· **15.2 Evaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ENCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ECLCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 10)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LD50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Fam. Liq.: 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Eye Irrit.: 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens.: 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
Nom du produit **ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Monnenheim
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flamm. Liq. 2, H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1, H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 1)

- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Eliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description :
Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le 25-<10%
pentaérythritol
Numéro CE: 305-514-1
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle
EINECS: 205-500-4
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx 3-<5%CAS: 77-99-6 propylidynetriméthanol
Repr. 2, H361fd <0,25%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 2)

- **après inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour le protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieseigruhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR —
(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transferts, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-électriques.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.
Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transférés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁷ Ohm (cf. au point 6.4.ZH 1/200).
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Garder les récipients bien fermés.
Reformer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

FR —
(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 4)

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (30-50%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (3-5%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

109-60-4 acétate de propyle (<1%)

VLEP Valeur à long terme: 840 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· DNEL

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

· PNEC

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (sol)
PNEC STP 1,26 mg/l (sol)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (sol)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

(suite page 6)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 5)

Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque
Nr. 898/ Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

· Protection du corps :

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

liquide

selon désignation produit

faible, caractéristique

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

11 °C

Non applicable.

425 °C

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

3,5 Vol %

15,0 Vol %

57 hPa

1,1659 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

non ou peu miscible

l'eau :

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

(suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 6)

- **Viscosité :**
dynamique : Non déterminé
cinématique : Non déterminé.
solvants organiques 30-50 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx) peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rb)
Dermique LD50 > 18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 7)

néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique :**

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EI50; 48 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· VPVB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catégorie européen des déchets** déchets d'encres contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés :** déchet

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 8)

Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU UN1210
- ADR, IMDG, IATA 1210 ENCRE(S) D'IMPRIMERIE
- ADR PRINTING INK
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 3 (F1)
- Étiquette 3

IMDG, IATA



- Class 3
- Label 3
- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Indice Kemler : 33
- No EMS : F-E,S-D
- Storage Category B
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :

ADR

- Quantités exceptées (EQ): E2

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 9)

- Quantités limitées (LQ) 5L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

- Limited quantities (LQ) 5L
- Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRE(S) D'IMPRIMERIE, 3, II
- "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales : Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- COV -Teneur 47,43 %
- Suisse COV décret 47,44 %
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

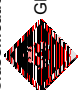
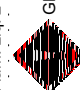


Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**
- FDS no. 263.454
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
hubergroup Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
85551 Kirohnelm
Telefon: 089-9003-444 bzw. -390
Fax: 089-9003-505
- **Service chargé des renseignements :**
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product.safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS02 flamme
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**
-  GHS02
-  GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 24.09.2020

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 10)

- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
ECHA: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EINECS: European Inventory of Existing Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LD50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal Dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
H225: Liquide et vapeurs très inflammables – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	≥5-<10%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
CAS: 1569-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	5-10%
EINECS: 216-374-5	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx		

Titanium phosphate complex (polymer)
Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, ≥0,1- <1%
esters avec le pentaérythritol

Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales :**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

· **après inhalation :**

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

· **après contact avec la peau :**
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

· **après contact avec les yeux :**

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

· **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.

Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Éviter l'utilisation de solvants.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encore retirés de la relative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel, cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encore nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les luyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Préventions des incendies et des explosions :

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulièrement importante(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5) FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (30-50%)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (5-10%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1%)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (sol)

PNEC-STP 650 mg/l (STP)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (sol)

PNEC-STP 1.250 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (sol)

PNEC-STP 1,26 mg/l (sol)

(suite page 6) FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.
- **Protection des mains :**
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être impénétrable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque
Nr. 898/ Butylject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- **Protection du corps :**
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Indications générales.

- **Forme :** liquide
- **Couleur :** selon désignation produit
- **Odeur :** faible, caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Modification d'état**
- **Point de fusion :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** 14 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammabilité :** Non déterminé.

(suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 6)

- **Danger d'explosion :** Non déterminé.
- **Limites d'explosivité :**
Inférieure : 3,5 Vol %
supérieure : 15,0 Vol %
Non déterminé.
- **Pression de vapeur :** 1,0639 g/cm³
- **Densité à 20 °C:** Non déterminé.
- **Densité relative:** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** solvant entièrement mélangéable à l'eau
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :** Non déterminé.
- **dynamique :** Non déterminé.
- **cinématique :** Non déterminé.
- **solvants organiques** 50-60 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :** Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(suite page 8)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle
Oral LD50 5.620 mg/kg (bt)
Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m3 (Ratte)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le

pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

· de la peau : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 8)

· Toxicité aquatique :

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (E150; 48 h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· VPVB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets déchets d'encres contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés : déchet

· Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU UN1210

· ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU 1210 ENCRE S D'IMPRIMERIE

· ADR PRINTING INK

· IMDG, IATA

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F+)
· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3
· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler : Non applicable.

· No. EMS : 33

· Stowage Category : F-E,S-D

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport : B

· ADR Non applicable.

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

· Catégorie de transport Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

· Code de restriction en tunnels Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· IMDG 2

· Limited quantities (LQ) D/E

· Excepted quantities (EQ)

· "Règlement type" de l'ONU: 5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE, 3, II

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas : 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut : 50.000 t

· RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV -Teneur 56,94 %

· Suisse COV décret 56,94 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer une somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 11)

Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique- toxicié à long terme pour le milieu aquatique- Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique- toxicié à long terme pour le milieu aquatique- Catégorie 4

.* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

- 1.1 Product identifier
- Trade name: **BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M**
- MSDS no. 424,875
- 1.2 Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against
- Sector of Use SU3 Industrial uses: Uses of substances as such or in preparations at industrial sites
- Application of the substance / the mixture Printing inks
- 1.3 Details of the supplier of the safety data sheet
- Informing department:
- Product Safety hubergroup
- Telefon: + 49 89-9003-220
- Telefax: + 49 89-9003-500
- E-mail: product-safety@hubergroup.com

SECTION 2: Hazards identification

- 2.1 Classification of the substance or mixture
- Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008



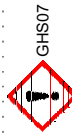
GHS02 flame

Flam. Liq. 2 H225 Highly flammable liquid and vapour.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Causes serious eye damage.



GHS07

STOT SE 3 H336 May cause drowsiness or dizziness.

· 2.2 Label elements

- Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008

The product is classified and labelled according to the CLP regulation.

· Hazard pictograms



GHS02 GHS05 GHS07

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 1)

- **Signal word** Danger
- **Hazard-determining components of labelling:**
 - Propyl alcohol
 - Ethyl acetate
- **Hazard statements**
 - H225 Highly flammable liquid and vapour.
 - H318 Causes serious eye damage.
 - H336 May cause drowsiness or dizziness.
- **Precautionary statements**
 - P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
 - P305+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water [or shower].
 - P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
 - P310 Immediately call a POISON CENTER/doctor.
 - P405 Store locked up.
 - P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
- **2.3 Other hazards** This information is provided by the present Material Safety Data Sheet.
- **Results of PBT and vPvB assessment**
 - **PBT:** Not applicable.
 - **vPvB:** Not applicable.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

- **3.2 Chemical characterisation: Mixtures**
- **Dangerous components:**

CAS: 71-23-8	Propyl alcohol	10-15%
EINECS: 200-746-9	Flam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119486761-29-xxxx		
CAS: 141-78-6	Ethyl acetate	10-15%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
	Titanium phosphate complex (polymer)	≥1-≤2.5%
	Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	
- **Additional information** For the wording of the listed hazard phrases refer to section 16.

(Contd. on page 3)

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 2)

SECTION 4: First aid measures

- **4.1 Description of first aid measures**
- **General information**
 - In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.
 - In case of unconsciousness place person in the recovery position. Never give anything by mouth.
- **After inhalation**
 - Remove to fresh air.
 - Keep patient warm and at rest.
- **After skin contact**
 - Remove contaminated clothing immediately. Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Do NOT use solvents or thinners.
- **After eye contact**
 - Irrigate copiously with clean, fresh water for at least 15 minutes, holding the eyelids apart. Remove contact lenses. Obtain medical attention.
- **After swallowing** Do NOT induce vomiting. Obtain medical attention.
- **4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed** No further relevant information available.
- **4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed**
 - No further relevant information available.

SECTION 5: Firefighting measures

- **5.1 Extinguishing media**
- **Suitable extinguishing agents** Alcohol resistant foam, CO2, powders, water spray.
- **For safety reasons unsuitable extinguishing agents** Water jet.
- **5.2 Special hazards arising from the substance or mixture**
 - Appropriate breathing apparatus may be required.
 - Cool closed containers exposed to fire with water.
- **5.3 Advice for firefighters**
- **Protective equipment:** No special measures required.
- **Additional information** Collect run-off from fire fighting.

SECTION 6: Accidental release measures

- **6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**
 - Exclude sources of ignition.
 - Ventilate the area.
 - Avoid breathing vapours.
- **6.2 Environmental precautions:**
 - Do not allow to enter drains. If the product contaminates rivers and lakes or sewers inform respective authorities.

(Contd. on page 4)

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

- **6.3 Methods and material for containment and cleaning up:**
Contain and collect spillage with non-combustible absorbent material, (e.g. sand, earth, diatomaceous earth, vermiculite) and place in container for disposal according to local regulations. Clean preferably with a detergent. Avoid use of solvents.

- **6.4 Reference to other sections**

- See Section 7 for information on safe handling
- See Section 8 for information on personal protection equipment.
- See Section 13 for information on disposal.

SECTION 7: Handling and storage

- **7.1 Precautions for safe handling**
Prevent the creation of flammable or explosive concentrations of vapour and avoid vapour concentrations higher than the occupational exposure limits.
Additionally, the product should only be used in areas from which all naked lights and other sources of ignition have been excluded.
When transferring from one container to another apply earthing measures and use conductive hose material. Exercise caution when opening to allow pressure release. Printing ink removed from printing press for storage must be kept in the original container.
No sparking tools should be used.
Avoid inhalation of vapour. Smoking, eating and drinking should be prohibited in application area. For personal protection see Section 8. Comply with health and safety at work laws. Avoid concentrations higher than the occupational exposure limits (see Section 8), if applicable.
Dry deposits of nitrocellulose inks are highly flammable. The product should not be applied on the same press as inks that generate heat during drying (for instance, two pack inks, drying vegetable oil and alkyl based inks), unless the press and exhaust ducting are completely cleaned between each product change. To avoid the risk of fire, do not allow this product to dry out.
Please consult CEPE guideline for the safe use of cellulose nitrate printing inks and related products.
Do not mix with other wastes.

- **Information about protection against explosions and fires:**
Solvent vapors are heavier than air and may spread along floors.
Vapours may form explosive mixtures with air.

- **7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities**

- **Storage**
- **Requirements to be met by storerooms and containers:**
Never use pressure to empty: container is not a pressure vessel. Keep container tightly closed. Prevent unauthorized access. Opened containers must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
Storage rooms in which filling operations take place must have a conducting floor.
Keep container tightly closed. No smoking.
Containers which are opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
- **Further information about storage conditions:**
Always keep in containers of the same material as the original one. Store in a dry, well ventilated place. Keep away from heat and direct sunlight. Store in accordance with the particular national regulations concerning water pollution.

(Contd. on page 5)
GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

- Keep away from sources of ignition.
- Note Instructions on the label.
- **7.3 Specific end use(s)** No further relevant information available.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

- **Additional information about design of technical systems:**
If relevant apply technical measures to comply with the occupational exposure limits. This can be by a good general extraction and-if practically feasible, be achieved by local exhaust ventilation.

- **8.1 Control parameters**

- **Components with critical values that require monitoring at the workplace:**
Numerical data - if specified - are taken from the valid national lists.

- **64-17-5 ethanol (30-50%)**

WEL Long-term value: 1920 mg/m³, 1000 ppm

- **71-23-8 Propyl alcohol (10-15%)**

WEL Short-term value: 625 mg/m³, 250 ppm
Long-term value: 500 mg/m³, 200 ppm

Sk

- **141-78-6 Ethyl acetate (10-15%)**

WEL Short-term value: 1468 mg/m³, 400 ppm
Long-term value: 734 mg/m³, 200 ppm

- **67-63-0 Propan-2-ol (<1%)**

WEL Short-term value: 1250 mg/m³, 500 ppm
Long-term value: 999 mg/m³, 400 ppm· **DNELs**

- **71-23-8 Propyl alcohol**

Dermal DNEL workers 136 mg/kg bw/d (human)
Inhalative DNEL workers 268 mg/m³ (human) (chronic, systemic)

- **141-78-6 Ethyl acetate**

Dermal DNEL workers 63 mg/kg bw/d (human)
Inhalative DNEL workers 734 mg/m³ (human)· **PNECs**

- **71-23-8 Propyl alcohol**

PNEC 2.2 mg/kg (soil)
PNEC STP 96 mg/l (STP)(Contd. on page 6)
GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M**

(Contd. of page 5)

141-78-6 Ethyl acetate
PNEC 0.22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Exposure controls

Personal protective equipment

The use of respiratory protective measures, such as masks with filters for organic Vapours and dusts / mists are, in the absence of appropriate technical equipment, necessary for the protection of the employee. If exposure is above the exposure limit, then an appropriate, approved respirator must be worn. Please refer to the appropriate EU standard 14387.

Protection of hands:

For prolonged or repeated contact use gloves.
Barrier creams may help to protect exposed skin, they should however not be applied once have come into contact with the product.

The glove material has to be impermeable and resistant to the product/ the substance/ the preparation.

Material of gloves

Applicable for example are gloves of KCL GmbH, D. 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de with following specification (Laboratory test according EN 374)

Recommended protective glove:

Article / Name /Material / Thickness Material / Breakthrough Time Remarks

Nr. 898/ Butoject / Butyl /0,7 mm Level 6 > 480 min. by fullcontact

Nr. 890/ Vitject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. by splash contact

This recommendation is only for the product delivered by us and its intended purpose.

Penetration time of glove material

The exact break through time has to be found out by the manufacturer of the protective gloves and has to be observed.

Eye protection:

Use safety eyewear designed to protect against splash of liquids.

Body protection:

Working clothes must not consist of textiles which show a dangerous melting behaviour in case of fire.

All parts of the skin should be washed after contact.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties

General information

Appearance:

liquid

according to the tradename of the product

characteristic

Form:

Colour:

Smell:

(Contd. on page 7)

08

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M**

(Contd. of page 6)

· **Odour threshold:** Not determined.

· **pH-value:** Not determined.

· **Change in condition**

· **Melting point/freezing point:** not determined

· **Flash point:** 11 °C

· **Inflammability (solid, gaseous)**

· **Decomposition temperature:** Not applicable.

· **Self-inflammability:** Not determined.

· **Explosive properties:** Not determined.

· **Critical values for explosion:**

· **Lower: approx.** 2.1 Vol %

· **Upper: approx.** 15 Vol %

· **Vapour pressure:** Not determined.

· **Density at 20 °C**

· **Relative density**

· **Vapour density**

· **Evaporation rate**

· **Solubility in / Miscibility with**

· **Water:** partly or not miscible

· **Partition coefficient: n-octanol/water:** Not determined.

· **Viscosity:** dynamic:

· **kinematic:** Not determined.

· **Organic solvents:** 60-80 %

· **Water:** <0.06 %

· **Solid content:** 32.4 %

· **9.2 Other information**

No further relevant information available.

SECTION 10: Stability and reactivity

· **10.1 Reactivity** No further relevant information available.

· **10.2 Chemical stability** No further relevant information available.

· **10.3 Thermal decomposition / conditions to be avoided:**

Stable under recommended storage and handling conditions (see section 7).

· **10.4 Conditions to avoid** No further relevant information available.

· **10.5 Incompatible materials:**

Keep well away from oxidising agents and strongly alkaline or strongly acid materials in order to avoid exothermic reactions.

(Contd. on page 8)

08

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M**

(Contd. of page 7)

- **10.6 Hazardous decomposition products:**
Exposition to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide, smoke and oxides of nitrogen (NOx).
Exposition to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide and smoke.

SECTION 11: Toxicological information

The Preparation is classified according to the conventional method (calculation method of the CLP Regulation (EC) No.1272/2008).Liquid splashes, get the eye can cause permanent damage. The eye must be flushed out immediately. Medical attention.
Repeated or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis.

The liquid splashed in the eyes may cause strong irritation and reversible damage.

- **11.1 Information on toxicological effects**
- **Acute toxicity** Based on available data, the classification criteria are not met.
- **LD/LC50 values that are relevant for classification:**

71-23-8 Propyl alcohol

Oral LD50 6.500 mg/kg (rat)
Dermal LD50 4.032 mg/kg (rabbit)
Inhalative LC50 33,785 mg/m³ (rat)

141-78-6 Ethyl acetate

Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)
Dermal LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalative LC50 56.000 mg/m³ (rat) (4h)

- **Skin corrosion/irritation** Based on available data, the classification criteria are not met.

· **Serious eye damage/irritation**

Causes serious eye damage.

- **Respiratory or skin sensitisation** Based on available data, the classification criteria are not met.

· **Additional toxicological information:**

Exposure to component solvents vapours concentration in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on kidney, liver and central nervous system.Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and in extreme cases, loss of consciousness. Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the mixture may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.

· **CMR effects (carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction)**

· **Germ cell mutagenicity** Based on available data, the classification criteria are not met.

· **Carcinogenicity** Based on available data, the classification criteria are not met.

· **Reproductive toxicity** Based on available data, the classification criteria are not met.

(Contd. on page 9)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M**

(Contd. of page 8)

- **STOT-single exposure**
May cause drowsiness or dizziness.
- **STO T-repeated exposure** Based on available data, the classification criteria are not met.
- **Aspiration hazard** Based on available data, the classification criteria are not met.

SECTION 12: Ecological information

The Product should not be allowed to enter drains of water courses or soil.

· **12.1 Toxicity**

· **Aquatic toxicity:**

· **71-23-8 Propyl alcohol**

Fish toxicity 4.555 mg/l (fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 3.644 mg/l (daphnia) (EC50; 48 h)
Algae toxicity 9.170 mg/l (algae) (EC50; 48 h)

· **141-78-6 Ethyl acetate**

Fish toxicity 230 mg/l (fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (algae) (EC50; 48h)
· **12.2 Persistence and degradability** No further relevant information available.

· **12.3 Bioaccumulative potential** No further relevant information available.

· **12.4 Mobility in soil** No further relevant information available.

· **12.5 Results of PBT and vPvB assessment**

· **PBT:** Not applicable.

· **vPvB:** Not applicable.

· **12.6 Other adverse effects** No further relevant information available.

SECTION 13: Disposal considerations

· **13.1 Waste treatment methods**

· **Recommendation** Do not allow to enter drains.

· **European waste catalogue** 08 03 13: waste ink other than those mentioned in 08 03 12

· **Uncleaned packagings:** Waste

· **Recommendation:**

Emptied containers should be disposed off into scrap recycling or reconditioning respectively.

Not orderly emptied cans and ink remnants are special waste.

(Contd. on page 10)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 9)

SECTION 14: Transport information

Transport only in accordance with ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport.

- 14.1 UN-Number
- ADR, IMDG, IATA
- 14.2 UN proper shipping name
- ADR
- IMDG, IATA
- 14.3 Transport hazard class(es)
- ADR

UN1210

1210 PRINTING INK
PRINTING INK



- Class
 - Label
- 3 (F+) Flammable liquids.
3

- IMDG, IATA



- Class
 - Label
 - 14.4 Packing group
 - ADR, IMDG, IATA
 - Marine pollutant:
 - 14.5 Environmental hazards:
 - 14.6 Special precautions for user
 - Kennel Number:
 - EMS Number:
 - Stowage Category
 - 14.7 Transport in bulk according to Annex II of Marpol and the IBC Code
 - Transport/Additional information:
- 3 Flammable liquids.
3
II
No
Warning: Flammable liquids.
33
F-E-S-D
B
Not applicable.

- ADR
- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(Contd. on page 11)

— 08 —

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 10)

- Transport category
 - Tunnel restriction code
- 2
D/E

- IMDG
 - Limited quantities (LQ)
 - Excepted quantities (EQ)
 - UN "Modal Regulation":
- 5L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 PRINTING INK, 3, II

SECTION 15: Regulatory information

- 15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture
- Directive 2012/18/EU
- Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 5,000 t
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 50,000 t
- REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII Conditions of restriction: 3
- DIRECTIVE 2011/65/EU on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment - Annex II
None of the ingredients is listed.
- National regulations
The product is subject to classification in accordance with the prevailing version of the regulations on hazardous materials.
- VOC-Content (EU): 67,54 %
- Swiss VOC-Regulation 67,56 %
- 15.2 Chemical safety assessment: A Chemical Safety Assessment has not been carried out.

SECTION 16: Other information

The information on this Safety Data Sheet is based on the present state of our knowledge and on current EU and national laws. The user's working conditions are beyond our knowledge and control. It is always the responsibility of the user to take all necessary steps in order to fulfil the demands laid down in the local rules and legislation. The information in this Safety Data Sheet is meant as a description of the safety requirements of our product. It is not to be considered as a guarantee of the product's properties.

Relevant phrases

- H225 Highly flammable liquid and vapour.
- H228 Flammable solid.
- H318 Causes serious eye damage.
- H319 Causes serious eye irritation.
- H336 May cause drowsiness or dizziness.

(Contd. on page 12)

— 08 —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 11)

H411 Toxic to aquatic life with long lasting effects.

Abbreviations and acronyms:

ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 LC50: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids – Category 2
 Flam. Sol. 1: Flammable solids – Category 1
 Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation – Category 1
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity (single exposure) – Category 3
 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment – long-term aquatic hazard – Category 2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**
- FDS no. 425.487
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie**
- **Secteur d'utilisation**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
 Huber France SAS
 Siège Strasbourg
 3, Rue des Chênes
 67670 Mommienheim
- **Service charge des renseignements :**
 Département pour la sécurité de produits.
 Telephone: +49 89-9003-220
 Telefax: +49 89-9003-500
 E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

- 1-éthoxypropan-2-ol
- acétate d'éthyle
- Mentions de danger**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence**
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/d'éclairage) antidéflagrant.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clé.
- P501 Eliminer le contenu/réceptient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité

Résultats des évaluations PBT et vPB

PBT: Non applicable.

vPB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	30-50%
EINECS: 216-374-5	Fiam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	10-15%
EINECS: 205-500-4	Fiam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
	Titanium phosphate complex (polymer)	≥ 1-2,5%
	Fiam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 2)

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. **NE PAS** utiliser de solvants ou dissolvants.

après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, Kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.

Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir, avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-éclaboussures.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Les entrepôts ou les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemand) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie. Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 4)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (20-30%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1%)

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

: DNEL

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

: PNEC

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (sol)

PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (sol)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque

Nr. 898/ Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 5)

Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:
Forme : liquide
Couleur : selon désignation produit
Odeur : faible, caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'éclair : 20 °C

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

Température de décomposition : Non déterminé.

Auto-inflammabilité : Non déterminé.

Danger d'explosion : Non déterminé.

Limites d'explosivité :

Inférieure : Non déterminé.

supérieure : 1,3 Vol %

Pression de vapeur : 15 Vol %

Densité à 20 °C: 0,946 g/cm³

Densité relative. Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : Non déterminé.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

solvants organiques 60-80 %

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux: A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbt)

Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m3 (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbt)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)

de la peau : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 7)

- non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - **Peut provoquer somnolence ou vertiges.**
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 - **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
- **1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
- Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 : 24 h)
- Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)
- **141-78-6 acétate d'éthyle**
- Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
- Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **VPVB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catégorie européen des déchets** 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
- **Emballages non nettoyés :** déchet
- **Recommandation :**
- Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- **14.1 Numéro ONU** UN1210
- **ADR, IMDG, IATA** 1210 ENCRE S D'IMPRIMERIE
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** PRINTING INK
- **ADR**
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**



- **Classe** 3 (F+)
- **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**

- **Classe** 3
- **Label** 3
- **14.4 Groupe d'emballage** II
- **ADR, IMDG, IATA** Non applicable.
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **Polluant marin :** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Index Kemler :** 33
- **No EMS :** F-E-S-D
- **Stowage Category** B
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :**

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
- **Quantité maximale nette par emballage intérieur:** 30 ml
- **Quantité maximale nette par emballage extérieur:** 500 ml
- **Catégorie de transport** 2

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

· Code de restriction en tunnels D/E (suite de la page 9)

- IMDG
- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)
- "Règlement type" de l'ONU:

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE; 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certains substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales :
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- COV -Teneur 65,81 %
- Suisse COV décret 65,81 %
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 10)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 RTECS: Revised NCI-Registry Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration 50 percent
 LD50: Lethal dose 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée grave/irritation cutanée – Catégorie 2
 Skin Irrit. 3: Irritation cutanée légère/irritation cutanée (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT 2.3: Nocivité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
 Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique - toxique à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689
- FDS no. 384.052
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
hubergroup Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
85357 Kirchheim
Telefon: 089-9003-444 bzw. -390
Fax: 089-9003-505
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

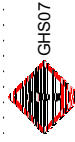
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
1-éthoxypropan-2-ol

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
acétate d'éthyle (suite de la page 1)

- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P281 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Eliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :
Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol 30-50%
EINECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle ≥5-<10%
EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, 3-<5%
Numéro CE: 305-514-1 esters avec le pentaérythritol
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413
· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche. (suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 2)

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

- **après inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, Kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR
(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-streptococciques.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
· **Ne pas mélanger avec d'autres déchets.**
· **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts ou les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
· **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (15-20%)

VME Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (≥5-<10%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)

VME Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm

· **DNEL**

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

· **PNEC**

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)
PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (soil)
PNEC STP 1,26 mg/l (soil)

(suite page 6)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 5)

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· **Protection des mains :**

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vettrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de perçement/Remarque
Nr. 898/ Butloject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitloject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

· **Protection du corps :**

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : selon désignation produit
faible, caractéristique

· **Odeur :**

Non déterminé.

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'éclair : 20 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :**

Non applicable.

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **Auto-inflammabilité :**

Non déterminé.

(suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 6)

- **Danger d'explosion :**
- **Limites d'explosivité :**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** 1,3 Vol %
- **Pression de vapeur :** 15 Vol %
- **Densité à 20 °C:** Non déterminé.
- **Densité relative:** 0,9688 g/cm³
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non applicable.
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** solvant entièrement mélangéable à l'eau
- **Viscosité :** Non déterminé.
- **dynamique :** Non déterminé.
- **cinématique :** Non déterminé.
- **solvants organiques** 60-80 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :** Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.⁶ Des projections de liquides dans l'œil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 7)

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- **1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
- **Oral** LD50 > 5.000 mg/kg (Ratte)
- **Dermique** LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
- **Inhalatoire** LC50 > 9.590 mg/m3 (Ratte)
- **141-78-6 acétate d'éthyle**
- **Oral** LD50 5.620 mg/kg (rbt)
- **Dermique** LD50 > 18.000 mg/kg (rabbit)
- **Inhalatoire** LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

- **Oral** LD50 > 2.000 mg/kg (Ratte)
- **Dermique** LD50 > 2.000 mg/kg (Ratte)
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**

Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)
FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 8)

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
- Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
- Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)
- 141-78-6 acétate d'éthyle
- Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
- Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)
- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
- Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
- Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EI50; 48 h)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **VPVB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - **Catégorie européen des déchets** 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
 - **Emballages non nettoyés :** déchet
 - **Recommandation :**
- Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).
- **14.1 Numéro ONU** UN1210
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** 1210 ENCRE S D'IMPRIMERIE
- **ADR** PRINTING INK
- **IMDG, IATA**



(suite page 10) FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 9)

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR**
- 
- **Classe** 3 (F+)
 - **Étiquette** 3
- **IMDG, IATA**
- 
- **Class** 3
 - **Label** 3
 - **14.4 Groupe d'emballage**
 - **ADR, IMDG, IATA** II
 - **14.5 Dangers pour l'environnement:**
 - **Polluant marin :** Non
 - **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
 - **Indice Kemler :** 33
 - **No EMS :** F-E, S-D
 - **Storage Category** B
 - **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :**

- **ADR** 5L
 - **Quantités limitées (LQ)** Code: E2
 - **Quantités exceptées (EQ)** Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 - Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
 - **Catégorie de transport** 2
 - **Code de restriction en tunnels** D/E
- **IMDG** 5L
 - **Limited quantities (LQ)** Code: E2
 - **Excepted quantities (EQ)** Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 - Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
 - UN 1210 ENCRE S D'IMPRIMERIE - 3, II

(suite page 11) FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I. Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- COV -Teneur 64,88 %
- Suisse COV décret 64,88 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LSG: Lethal Concentration, 50 percent
- LD50: Lethal Dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/Irritation oculaire - Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3
- Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686
- FDS no. 384.046
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :
hubergroup Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
85551 Kirohneim
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product.safety@hubergroup.com

Telefon: 089-9003-444 bzw. -390
Fax: 089-9003-505

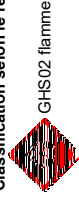
1.4 Numéro d'appel d'urgence:

- Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

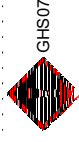
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - 1-éthoxypropan-2-ol
 - Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol acétate d'éthyle
- **Mentions de danger**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser le matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Eliminer le contenu/réceptient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers** Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1869-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	30-50%
EINECS: 216-374-5	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	10-15%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
CAS: 94581-15-4	Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, 3-<5% esters avec le pentaérythritol	
Numero CE: 305-514-1		
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
 - En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
 - En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
 - Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
 - Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
 - **après contact avec la peau :**
 - Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
 - **après contact avec les yeux :**
 - Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
 - **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
 - Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Eloigner toute source possible d'incendie.
 - Bien ventiler les locaux.
 - Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et évacuer conformément aux règlements locaux dans les contenants prévus à cet effet.
 - Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Éviter l'utilisation de solvants.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 3)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la relative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Reformer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemand) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.

(suite page 5)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 4)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.
- **64-17-5 éthanol (30-50%)**
VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
- **141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)**
VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm
- **67-63-0 propane-2-ol (<0,25%)**
VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
· **DNEL**
- **1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
- **141-78-6 acétate d'éthyle**
Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
- **94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
· **PNEC**
- **1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
PNEC 1,97 mg/kg (solil)
PNEC STP 1.250 mg/l (STP)
- **141-78-6 acétate d'éthyle**
PNEC 0,22 mg/kg (solil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)
- **94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
PNEC 0,249 mg/kg (solil)
PNEC STP 1,26 mg/l (solil)

(suite page 6)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :**
L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.
- **Protection des mains :**
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être impénétrable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertlieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque
Nr. 898/ Butylject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitogect / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- **Protection du corps :**
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Aspect:** Indications générales.
- **Forme :** liquide
- **Couleur :** selon désignation produit
- **Odeur :** faible, caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Modification d'état**
- **Point de fusion :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** 20 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammabilité :** Non déterminé.

(suite page 7) FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 6)

- **Danger d'explosion :** Non déterminé.
- **Limites d'explosivité :**
- **Inférieure :** 1,3 Vol %
- **supérieure :** 15 Vol %
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.
- **Densité à 20 °C:** 0,87 g/cm³
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** solvant entièrement mélangéable à l'eau
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :** Non déterminé.
- **dynamique :** Non déterminé.
- **cinématique :** Non déterminé.
- **solvants organiques** 80-100 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :** Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acide ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8) FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 7)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
- Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
- Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

- Oral LD50 5.620 mg/kg (bt)
- Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
- Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

- Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

de la peau : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 8)

Toxicité aquatique :

- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
- Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50; 24 h)
- Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

- Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC50; 96h)
- Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

- Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
- Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (E150; 48 h)
- 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT:** Non applicable.
- VPVB:** Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets** 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
- Emballages non nettoyés :** déchet

Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés. Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU** UN1263
- ADR, IMDG, IATA**
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- ADR** PAINT RELATED MATERIAL
- IMDG, IATA**

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 9)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



· Classe 3 (F1)
· Étiquette 3

- IMDG, IATA



· Class 3
· Label 3

- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin :

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· Indice Kemler :

No. EMS : F-E₂-E

· Storage Category B

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :

- ADR
- Quantités limitées (LQ)
- Quantités exceptées (EQ)

5L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2

D/E

- Catégorie de transport
- Code de restriction en tunnels

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 10)

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES: 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux

- COV - Teneur 83,76 %

- Suisse COV décret 83,77 %

- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

- Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EHCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CLP: Classification, Labelling and Restriction of Hazardous Substances
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Fam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2
- Fam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 11)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
AquaTox Chronic-4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019





Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange/du produit et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
· Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**
- FDS no. 384.047
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
· Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
hubergroup, Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
85551 Kirschheim
Telefon: 089-9003-444, bzw. -390
Fax: 089-9003-505
- **Service chargé des renseignements :**
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product.safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 GHS02 flamme
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS07
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger
  GHS02 GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
1-éthoxypropan-2-ol

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P281 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P405 Garder sous clef.
P501 Eliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers** Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- **Composants contribuant aux dangers:**
CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol 30-50%
EINECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle ≥5-<10%
EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx
CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, 3-<5%
Numéro CE: 305-514-1
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
(suite de la page 2)

- **après inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
Reffroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transfassements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la relative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Reformer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemand) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.
64-17-5 éthanol (20-30%)
VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle (s5-<10%)
VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm
67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)
VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
· **DNEL**
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
141-78-6 acétate d'éthyle
Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
· **PNEC**
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
PNEC 1,97 mg/kg (soil)
PNEC STP 1.250 mg/l (STP)
141-78-6 acétate d'éthyle
PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)
94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
PNEC 0,249 mg/kg (soil)
PNEC STP 1,26 mg/l (soil)

FR
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :**
L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.
- **Protection des mains :**
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être impénétrable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertlieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque
Nr. 898/ Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- **Protection du corps :**
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Couleur :** selon désignation produit
- **Odeur :** faible, caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Modification d'état**
- **Point de fusion :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** 20 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammabilité :** Non déterminé.

(suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

(suite de la page 6)

- **Danger d'explosion :** Non déterminé.
- **Limites d'explosivité :**
- **Inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** 1,3 Vol %
- **Pression de vapeur :** 15 Vol %
- **Densité à 20 °C:** Non déterminé.
- **Densité relative:** 0,9316 g/cm³
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non applicable.
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** solvant entièrement mélangéable à l'eau
- **Viscosité :** Non déterminé.
- **dynamique :** Non déterminé.
- **cinématique :** Non déterminé.
- **solvants organiques**
- **9.2 Autres informations** 60-80 %
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :** Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.
- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbitt)

Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral LD50 5.620 mg/kg (bt)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbitt)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)**94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

· de la peau : Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· des yeux :** Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Sensibilisation :**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité pour la reproduction** Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Complète tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**

(suite de la page 8)

· 12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique :****1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (E150; 48 h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****· PBT:** Non applicable.**· VPVB:** Non applicable.**· 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**· Catalogue européen des déchets** 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12**· Emballages non nettoyés :** déchet**· Recommandation :**

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU UN1210**· ADR, IMDG, IATA****· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR****· IMDG, IATA**

1210 ENCRES D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

(suite page 10)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe : 3 (F+)
· Étiquette : 3

· IMDG, IATA



· Class : 3
· Label : 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin :

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

· Indice Kemler :

· No. EMS : F-E, S-D

· Storage Category

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE, 3, II

· "Règlement type" de l'ONU:

FR (suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas : 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut : 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV -Teneur 68,20 %

· Suisse COV décret 68,21 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LD50: Lethal concentration, 50 Percent.

LD50: Lethal concentration, 50 Percent.

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**
- FDS no. 425.486
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
- SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
- Huber France SAS
- Siège Strasbourg
- 3, Rue des Chênes
- 67670 Monnemheim
- Service chargé des renseignements : Département pour la sécurité de produits.
- Téléphone:+49 89-9003-220
- Telefax: +49 89-9003-500
- E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
- Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

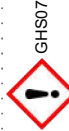
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- 1-éthoxypropan-2-ol
- acétate d'éthyle
- Mentions de danger
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Eliminer le contenu/réceptient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Composants contribuant aux dangers:
- CAS: 1569-02-4
- 1-éthoxypropan-2-ol
- EINECS: 216-374-5
- Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
- Reg.n.r.: 01-2119462792-32-xxxx
- CAS: 141-78-6
- acétate d'éthyle
- EINECS: 205-500-4
- Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
- Reg.n.r.: 01-2119475103-46-xxxx
- Titanium phosphate complexe (polymer)
- Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319
- Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane, mono [(diéthylamino)alkyl] ether
- Eye Irrit. 2, H319
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. **NE PAS** utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Produits extincteurs **déconseillés pour des raisons de sécurité** : jet d'eau à pleine puissance.
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Reffroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselsguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Éviter l'utilisation de solvants.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 3)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuils sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transferts, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans des fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-éclaboussures.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.
Équipement de protection individuel, cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuils, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transportés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4.ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Retourner soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 éthanol (20-30%)

VLEP Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)

VLEP Valeur momentané: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1%)

VLEP Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm
DNEL

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
PNEC

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)
PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 5)

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque
Nr. 898/ Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vloject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme : liquide
Couleur : selon désignation produit
Odeur : faible, caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.
valeur du pH: Non déterminé.

Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'éclair :

Point d'éclair : 20 °C

Inflammabilité (solide, gazeux) :

Inflammabilité : Non applicable.

Température de décomposition :

Température de décomposition : Non déterminé.

Auto-inflammabilité :

Auto-inflammabilité : Non déterminé.

Danger d'explosion :

Danger d'explosion : Non déterminé.

Limites d'explosivité :

Limites d'explosivité inférieure : 1,3 Vol %

supérieure :

supérieure : 15 Vol %

Pression de vapeur :

Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité à 20 °C:

Densité à 20 °C: 0,935 g/cm³

Densité relative:

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur:

Densité de vapeur: Non déterminé.

Vitesse d'évaporation:

Vitesse d'évaporation: Non applicable.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 6)

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Non déterminé.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité : Non déterminé.
- dynamique : Non déterminé.
- cinématique : Non déterminé.
- solvants organiques : 60-80 %
- 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m3 (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rbi)
Dermique LD50 > 18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 7)

Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane, mono [(diéthylamino)alkyl] éther

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rabbit)
· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· des yeux :

- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane, mono [(diéthylamino)alkyl] éther

Fish toxicity 100-1.000 mg/l (Fish) (LC50)
Algae toxicity 100-1.000 mg/l (Algae)

- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 8)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- VPVB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
- Emballages non nettoyés : déchet
- Recommandation :
Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU
UN1210
- ADR, IMDG, IATA
1210 ENCRE D'IMPRIMERIE
- ADR
PRINTING INK
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe
3 (F1)
- Etiquette
3

· IMDG, IATA



- Classe
3
- Label
3
- 14.4 Groupe d'emballage
II
- ADR, IMDG, IATA

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 9)

- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Indice Kemler : 33
- No EMS : F-E-S-D
- Storage Category B
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :

- ADR
- Quantités limitées (LQ)
5L
- Quantités exceptées (EQ)
Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport
2
- Code de restriction en tunnels
D/E

- IMDG
- Limited quantities (LQ)
5L
- Excepted quantities (EQ)
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE, 3, II

- "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5 000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50 000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales :
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- COV - Teneur 64,40 %
- Suisse COV décret 64,40 %
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)





Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **magenta quadri GFU 62GU501688**
- FDS no. 384.060
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
hubergroup, Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
85551 Kirohneim
- **Service chargé des renseignements :**
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product.safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444
Telefon: 089-9003-444 bzw. -390
Fax: 089-9003-505

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS02 flamme
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**
-  GHS02  GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2) FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021 Numéro de version 1 Révision: 07.01.2021

Nom du produit MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

- **Phrases importantes**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H228 Matière solide inflammable.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal Dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Flam. Sol. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **magenta quadri GFU 62GU501688**

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - 1-éthoxypropan-2-ol
 - Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol acétate d'éthyle
- **Mentions de danger**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Eliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers** Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1869-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	30-50%
EINECS: 216-374-5	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	≥5-<10%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
CAS: 94581-15-4	Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol	3-~5%
Numero CE: 305-514-1		
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	
	Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane, mono [(diéthylamino) 1-(2,5-alkyl) ether	1-2,5%
	Eye Irrit. 2, H319	

(suite page 3)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **magenta quadri GFU 62GU501688**

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
 - En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
 - En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
 - Ventiler à ce que la personne ait de l'air frais.
 - Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
 - Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
 - Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
 - Refrroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Eloigner toute source possible d'incendie.
 - Bien ventiler les locaux.
 - Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite page 4)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Enduire le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel, cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
· **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

(suite page 5)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 4)

- Eloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.
64-17-5 éthanol (15-20%)
VME Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle (25-<10%)
VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm
67-63-0 propane-2-ol (<0.5%)
VME Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm
· **DNEL**
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
141-78-6 acétate d'éthyle
Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
· **PNEC**
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
PNEC 1,97 mg/kg (soil)
PNEC STP 1.250 mg/l (STP)
141-78-6 acétate d'éthyle
PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

(suite page 6)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 5)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (sol)
PNEC STP 1,26 mg/l (sol)

8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel :

• Protection respiratoire :
L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

• Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

• Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertiteb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque
Nr. 898/ Butylject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

• Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales.

• Aspect:

Forme : liquide

Couleur : selon désignation produit

Odeur : faible, caractéristique

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH: Non déterminé.

• Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 6)

• Point d'éclair : 20 °C

• Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

• Température de décomposition : Non déterminé.

• Auto-inflammabilité : Non déterminé.

• Danger d'explosion : Non déterminé.

• Limites d'explosivité :

inférieure : 1,3 Vol %

supérieure : 15 Vol %

• Pression de vapeur : Non déterminé.

• Densité à 20 °C: 0,9581 g/cm³

• Densité relative: Non déterminé.

• Densité de vapeur: Non déterminé.

• Vitesse d'évaporation: Non applicable.

• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : solvant entièrement mélangéable à l'eau

• Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

• Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

• solvants organiques 60-80 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

• 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.5 Matières incompatibles: Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

• 10.6 Produits de décomposition dangereux: A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 7)

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :
 - 1569-02-4-1-éthoxypropan-2-ol**
 - Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbt)
 - Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)
 - 141-78-6 acétate d'éthyle**
 - Oral LD50 5.620 mg/kg (bt)
 - Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbt)
 - Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)
- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
 - Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
- Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane,mono [(diéthylamino)alkyl] ether**
 - Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rabbt)
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires** : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)
FR**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 8)

- **Danger par aspiration**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité aquatique** :
 - 1569-02-4-1-éthoxypropan-2-ol**
 - Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50; 24 h)
 - Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)
 - Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)
 - 141-78-6 acétate d'éthyle**
 - Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC50; 96h)
 - Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
 - Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)
- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
 - Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
 - Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
 - Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (E150; 48 h)
- Oxirane, 2-méthyl-, polymère with oxirane,mono [(diéthylamino)alkyl] ether**
 - Fish toxicity 100-1.000 mg/l (Fish) (LC50)
 - Algae toxicity 100-1.000 mg/l (Algae)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - PBT: Non applicable.
 - VPVB: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catégorie européen des déchets 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12**
- **Emballages non nettoyés** : déchet
- **Recommandation** : Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 10)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **magenta quadri GFU 62GU501688**

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU UN1210
- ADR, IMDG, IATA 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE
- ADR PRINTING INK
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 3 (F+)
- Étiquette 3

· IMDG, IATA



- Class 3
- Label 3
- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non
- Polluant marin : Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 33
- Indice Kemler : F-E-S-D
- No EMS : B
- Stowage Category Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
- Indications complémentaires de transport :

- ADR 5L
- Quantités limitées (LQ) Code: E2
- Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **magenta quadri GFU 62GU501688**

(suite de la page 10)

- Catégorie de transport ml
- Code de restriction en tunnels 2 D/E

- IMDG 5L
- Limited quantities (LQ) Code: E2
- Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE: 3, II

· "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux

- COV - Teneur 66,44 %
- Suisse COV décret 66,45 %
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 11)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/Irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique; toxité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
 Date d'émission: 29/04/2014 Date de révision: 01/09/2021 Remplace la version de: 18/10/2019 Version: 4.2

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
 Nom de la substance : METHOXYPROPANOL
 Nom chimique : 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol
 N° Index : 603-064-00-3
 N° CE : 203-539-1
 N° CAS : 107-98-2
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457435-35
 Code du produit : 06262MP
 Type de produit : Substance pure, Matière première
 Formule brute : C4H10O2
 Synonymes : 1-méthoxy-2-propanol / 1-méthoxypropane-2-ol / 1-méthoxypropanol-2 / emkanyl MG / éther 1-méthyle d'alpha-propylène glycol / éther méthylique de monopropylène glycol / éther méthylique du propylène glycol / éther monométhyle du glycol propylénique / éther monométhyle du propylène glycol / éther-1-méthyle d'alpha-propylène glycol / UCAR LM

Groupes de produits : Ether de glycol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
 Utilisation de la substance/mélange : Solvant pour peintures, vernis, colles, encres d'imprimerie.
 Utilisation de la substance/mélange : Fluide de refroidissement
 Solvant
 Isolation/transfert thermique
 Matière première chimique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CMS-HT-TECH
 Zi de la Trinitière
 28480 LUIGNY - FRANCE
 T 02 37 29 47 68

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/0878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Liquides inflammables, catégorie 3 H226
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P281 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
METHOXYPROPANOL	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	≤ 95	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général
Premiers soins après inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/0878

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eauuse doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation : EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Dépression du système nerveux central. Maux de tête. Nausées. Vertiges. Troubles de coordination. Pertes de connaissance.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peau sèche.
Symptômes/effets après contact oculaire : Non irritant. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Larmoiement.
Symptômes/effets après ingestion : Nausées. Risque de pneumonie aspiratoire. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.
Symptômes chroniques : APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peau sèche.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Eau (extincteur rapide, dévidart), risque d'extension de la flaque. Eau, risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : DANGER D'EXPLOSION DIRECT. Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif, voir "Danger de réactivité".
: Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Vêtements de protection. Fuite importante/en milieu confiné: appareil à air comprimé.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

- : Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer/disperser gaz/vapeur inflammable avec un rideau d'eau. Mise à la terre des appareils/récipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage

- : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations

- : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antistatique. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter de respirer les poussières/vapeurs.

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

- : Ambiant
- : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Conditions de stockage

- : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Chaleur et sources d'ignition

Informations sur le stockage en commun

- : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur, sources d'ignition.
- : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), eau/humidité.

Lieu de stockage

- : Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la lumière. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Peut être conservé sous gaz inerte. Conformé à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

- : EXIGENCES SPECIALES : hermétique, avec soupape de sûreté, sec, propre, opaque, correctement étiqueté, conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

- : MATERIAU APPROPRIE: acier, acier inoxydable, verre, MATERIAU A EVITER: aluminium, cuivre, matière synthétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local

1-Methoxypropanol-2

IOEL TWA

375 mg/m³

01/09/2021 (Date de révision)

FR - fr

4/13

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

IOEL TWA [ppm]

100 ppm

IOEL STEL

568 mg/m³

IOEL STEL [ppm]

150 ppm

Notes

Skin

Référence réglementaire

COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation

553,5 mg/m³

Aiguë - effets locaux, inhalation

553,5 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée

183 mg/m³

A long terme - effets systémiques, inhalation

369 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale

33 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation

43,9 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée

78 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)

10 mg/l

PNEC aqua (eau de mer)

1 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)

52,3 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer)

5,2 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol

4,59 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration

100 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Masque à gaz avec type de filtre A. Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

01/09/2021 (Date de révision)

FR - fr

4/13

01/09/2021 (Date de révision)

FR - fr

5/13

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle, multicoûche alcool de vinyle et d'éthylène. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel, néoprène, PVC, viton. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide.
Odeur	: Odeur agréable. Odeur douce. Odeur de type éther.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 120 °C (1013 hPa, OCDE 103)
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'exposivité	: 1,5 – 14 vol %
Limite inférieure d'exposivité (LIE)	: 1,5 vol %
Limite supérieure d'exposivité (LSE)	: 14 vol %
Point d'éclair	: 31 °C (Coupelle ouverte, 1013 hPa)
Température d'auto-inflammation	: 287 °C (1013 hPa, Méthode A. 15 de l'UE)
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 1,854 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 1,7 mPa·s (25 °C)

01/09/2021 (Date de révision)

FR - fr

6/13

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Solubilité

: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le tétrachlorométhane. Soluble dans le méthanol. Soluble dans l'éther de pétrole.
Eau: > 100 g/100ml (20 °C, complète, Méthode A.6 de l'UE)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)

: Pas disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

: < 1 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 20 °C)

Pression de vapeur

: 11 hPa (20 °C, Valeur convertie)

Pression de vapeur à 50 °C

: Pas disponible

Concentration de saturation

: 44 g/m³

Masse volumique

: 917 kg/m³

Densité relative

: 0,92 (25 °C)

Taille relative de vapeur à 20 °C

: 3,1

Distribution granulométrique

: Non applicable

Forme de particule

: Non applicable

Ratio d'aspect d'une particule

: Non applicable

État d'aggrégation des particules

: Non applicable

État d'aggrégation des particules

: Non applicable

Surface spécifique d'une particule

: Non applicable

Empoussiérage des particules

: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 100 %

Autres propriétés

: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20 °C. Limpide. Hygroscopique. Volatil.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique

: 281 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: 0,7

Teneur en COV

: 100 %

Autres propriétés

: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20 °C. Limpide. Hygroscopique. Volatil.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Instable à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

01/09/2021 (Date de révision)

FR - fr

6/13

01/09/2021 (Date de révision)

FR - fr

7/13

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel (Méthode B.1 ter de l'UE, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Autres, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

- Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

Viscosité, cinématique 1,854 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2 Autres informations

- Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Tolérance olfactive peut se produire. Non nocif si ingéré (DL50 orale, rat > 5000 mg/kg). Peu nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 2000 mg/kg). Non irritant pour la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Non nocif si inhalé (CL50 inhal, rat > 50 mg/l/4h). Non irritant pour les yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ecologie - air

- : Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC), Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Photodégradation dans l'air. Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau

- : Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Non nocif pour la boue activée. Non nocif pour les algues. Non nocif pour les bactéries. Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

CL50 - Poisson [1]	≥ 1000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 algues	> 1000 mg/l (Autres, 168 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

Persistance et dégradabilité Biodégradable dans le sol, Facilement biodégradable dans l'eau.

DThO 1,95 g O₂/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

BCF - Poisson [1] 1 (Piméphales promelas)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) < 1 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 20 °C)

Potential de bioaccumulation Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

Tension superficielle 0,0707 N/m (20 °C, 1 gl, OCDE 115)

Ecologie - sol Faible potentiel d'adsorption par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878


RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas déverser dans les eaux de surface. Eliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique.
- Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
- 14 06 03* - autres solvants et mélanges de solvants

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
UN 3092	UN 3092
Méthoxy-1 propanol-2	1-méthoxy-2-propanol
Description document de transport	
UN 3092 Méthoxy-1 propanol-2, 3, III, (D/E)	UN 3092 1-méthoxy-2-propanol, 3, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
3	
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre
- Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions
- Code de classification (ADR) : F1
- Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30
- Panneaux oranges



METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

- Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions
- N° FS (Feu) : F-E
- N° FS (Déversement) : S-D

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/legislation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

- Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
- METHOXYPROPANOL n'est pas sur la liste Candidate REACH
- METHOXYPROPANOL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
- Solvant organique
- METHOXYPROPANOL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
- METHOXYPROPANOL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/UE (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : 4331

15.1.2. Directives nationales

France

Code	Description
RG 84	Maladies professionnelles
	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

France

No ICPE	Installations classées	Code Régime	Rayon
4331.text	Désignation de la rubrique Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DT10	Besoin théorique en oxygène (BTHO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
VPVB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NC 208-LB Blanc Mat
Matériel : 12-010581-2.5210

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encres et vernis d'imprimerie et matières apparentées aux encres d'imprimerie à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Siegwerk France S.A.S.
Route de Tanninges 13
74105 Annemasse Cedex

Téléphone : +330450877400

Téléfax : +330450877401

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mds_info@siegwerk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670 National Chemical Emergency Centre (NCEC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
sur les Dangers

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Étiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Encres d'imprimerie

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration (% w/w)
	No.-CE		

	Numéro d'enregistrement		
Ethyl acetate	141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 20 - < 30
Ethanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 10 - < 20
Propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 01-2119486761-29	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux :
- La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
 - Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 - Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
 - Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation :
- Amener la victime à l'air libre.
 - Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
 - Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau :
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 - Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
 - Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux :
- Enlever les lentilles de contact.
 - Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
 - Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion :
- En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
 - Garder tranquille.
 - Se rincer la bouche à l'eau.
 - Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appro- priés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappro- priés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dan- gereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Ventiler la zone.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protec- tion de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p. e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène : Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les récipients de stockage et les contenants : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethyl acetate	141-78-6	VME	200 ppm 734 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		2017/164/EU
		STEL	400 ppm 1.468 mg/m ³	
		Information supplémentaire: Indicateur		2017/164/EU
		TWA	200 ppm 734 mg/m ³	
		Information supplémentaire: Indicateur		
		VLCT (VLE)	400 ppm 1.468 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		FR VLE
Ethanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
Propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ethyl acetate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m ³
		ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1468 mg/m ³
		ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	734 mg/m ³
		ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1468 mg/m ³
		ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	63 mg/kg p.c./jour
		ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	367 mg/m ³
		ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	734 mg/m ³
		ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	367 mg/m ³
		ECHA REACH-dossier d'information		

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Aigu - effets locaux	734 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Long terme - effets systémiques	950 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Long terme - effets systémiques	268 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ethyl acetate	Eau douce	0,24 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	
	Eau de mer	0,024 mg/l
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Utilisation/rejet intermitte(n)t(e)	1,65 mg/l
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Station de traitement des eaux usées	650 mg/l
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg poids sec (p.s.)
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Sédiment marin	0,115 mg/kg poids sec (p.s.)
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Sol	0,148 mg/kg poids sec (p.s.)
	ECHA REACH-dossier d'information	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 10 min

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Épaisseur du gant	:	> 0,3 mm
Matériel	:	caoutchouc butyle
Délat de rupture	:	> 240 min
Épaisseur du gant	:	> 0,3 mm

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délat de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Mesures de protection : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	de couleur /coloré(e)
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point/intervalle de fusion	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	> 38 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	:	non déterminé

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

/ Limite d'inflammabilité inférieure :
Point d'éclair : -3 °C
Température d'auto-inflammabilité : non déterminé
Température de décomposition : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.
pH : non déterminé
Viscosité, cinématique : > 21 mm²/s (40 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible
Pression de vapeur : < 1.100 hPa (50 °C)
Densité : env. 1,23 g/cm³ (20 °C)
Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Auto-inflammation : Donnée non disponible
Taux d'évaporation : non déterminé
Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.2 Stabilité chimique
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.
10.4 Conditions à éviter
Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:
Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:
Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Ethyl acetate:
Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : irritant
Remarques : ECHA REACH-dossier d'information

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:
Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:
Génotoxicité in vitro : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Produit:
Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Toxicité pour la reproduction : Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:
Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques éco-toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008.

12.1 Toxicité

Produit:
Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:
Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:
Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:
Mobilité : Remarques: L'utilisation de ce produit chimique dans des zones où le sol est perméable, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut résulter en une contamination des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:
Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:
Cheminement et devenir dans l'environnement : Le produit lui-même n'a pas été testé.
Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Les récipients vides peuvent être évacués en décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Code des déchets : 08 03 12, déchets d'encres contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1210
ADR : UN 1210
IMDG : UN 1210
IATA : UN 1210

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ENCRE D'IMPRIMERIE
ADR : ENCRE D'IMPRIMERIE
IMDG : PRINTING INK
IATA : PRINTING INK, Printing ink

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Remarques : Prescription particulière 640D

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels (D/E)
Remarques : Prescription particulière 640D

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D
IATA (Cargo)

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA_P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : non

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(s) sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations : Non applicable

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

de produits chimiques dangereux

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84, 43, 36 (R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils :

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 42,99 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gèrures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

- FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
- 2017/164/EU / STEL : Valeur limite à courte terme
- 2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
- FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
- FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

- Flam. Liq. 2 : H225
- Eye Irrit. 2 : H319
- STOT SE 3 : H336

Procédure de classification:

- Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
- Méthode de calcul
- Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NC-LB BLANC
Matériel : 12-019517-7.1490

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encres et vernis d'imprimerie et matières apparentées aux encres d'imprimerie à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Siegwerk France S.A.S.
Route de Tanninges 13
74105 Annemasse Cedex
Téléphone : +330450877400

Téléfax : +330450877401

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mds_info@siegwerk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670 National Chemical Emergency Centre (NCEC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (VPVB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Encres d'imprimerie

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Ethanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
Ethyl acetate	141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20

Propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 01-2119486761-29	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 10
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Garder tranquille.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- 5.3 Conseils aux pompiers**
Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Ventiler la zone.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p. e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène : Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les récipients de stockage et les contenants : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
Information	Valeurs limites indicatives			

supplémentaire	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives		
Ethyl acetate	VME	200 ppm 734 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes		
	STEL	400 ppm 1.468 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif		
	TWA	200 ppm 734 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif		
	VLCT (VLE)	400 ppm 1.468 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Propan-1-ol	VME	200 ppm 500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives		
1-Méthoxy-propanol	TWA	100 ppm 375 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
	STEL	150 ppm 568 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
	VME	50 ppm 188 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
	VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Propan-2-ol	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Norm de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Titanium dioxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Ethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	343 mg/kg

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	peau	systémiques	p. c./jour
Ethyl acetate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1468 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Long terme - effets locaux	734 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Aigu - effets locaux	1468 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	63 mg/kg p. c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	367 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	734 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	367 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	734 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg p. c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg p. c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg p. c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Long terme - effets systémiques	369 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Aigu - effets systémiques	553,5 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Aigu - effets locaux	553,5 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	183 mg/kg p. c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43,9 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	78 mg/kg p. c./jour

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateurs	Long terme - effets systémiques	33 mg/kg p. c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	500 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p. c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Compartiment de l'Environnement	Utilisation/rejet intermittent(e)	Valeur
Ethyl acetate	Eau douce			0,24 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Eau de mer		0,024 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Utilisation/rejet intermittent(e)		1,65 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Station de traitement des eaux usées		650 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sédiment marin		0,115 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sol		0,148 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Eau douce		10 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Eau de mer		1 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Utilisation/rejet intermittent(e)		100 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Station de traitement des eaux usées		100 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sédiment d'eau douce		52,3 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sédiment marin		5,2 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sol		4,59 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

doivent être portées.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : > 10 min
 Épaisseur du gant : > 0,3 mm
 Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 240 min
 Épaisseur du gant : > 0,3 mm

Remarques

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
 Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Mesures de protection : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
 Couleur : de couleur/coloré(e)
 Odeur : caractéristique
 Seuil olfactif : non déterminé
 pH : non déterminé
 Point/intervalle de fusion : Non applicable

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

NC-LB BLANC

Point d'ébullition : > 38 °C

Point d'éclair : -3 °C

Taux d'évaporation : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé

Pression de vapeur : < 1.100 hPa (50 °C)

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité : env. 1,22 g/cm3 (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : non déterminé

Température de décomposition : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.

Viscosité : > 21 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Ethyl acetate:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: irritant
Remarques: ECHA REACH-dossier d'information

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des - Evaluation données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques éco-toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008.

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Mobilité : Remarques: L'utilisation de ce produit chimique dans des zones où le sol est perméable, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut résulter en une contamination des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:
Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:
Cheminement et devenir dans l'environnement : Le produit lui-même n'a pas été testé.
Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Les récipients vides peuvent être évacués en décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.
Code des déchets : 08 03 12, déchets d'encres contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADN : UN 1210
ADR : UN 1210
IMDG : UN 1210
IATA : UN 1210
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADN : ENCRES D'IMPRIMERIE
ADR : ENCRES D'IMPRIMERIE

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

IMDG : PRINTING INK
IATA : PRINTING INK, Printing Ink

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3
14.4 Groupe d'emballage
ADN : II
Groupe d'emballage : F1
Code de classification : 33
Numéro d'identification du danger : 3
Étiquettes : Prescription particulière 640D
Remarques : Prescription particulière 640D

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
Remarques : Prescription particulière 640D

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : non
Dangereux pour l'environnement

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVI) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
Quantité 1 5.000 t
Quantité 2 50.000 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 43, 36

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils :

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 45,02 %

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

: Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit normalement désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

- 1.1 Product identifier
- Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**
- MSDS no. 424.871
- 1.2 Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against
- Sector of Use SU3 Industrial uses: Uses of substances as such or in preparations at industrial sites
- Application of the substance / the mixture Printing inks
- 1.3 Details of the supplier of the safety data sheet
- Informing department:
- Product Safety hubergroup
- Telephone: + 49 89-9003-220
- Telefax: + 49 89-9003-500
- E-mail: product.safety@hubergroup.com

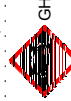
SECTION 2: Hazards identification

- 2.1 Classification of the substance or mixture
- Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008



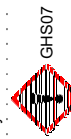
GHS02 flame

Fam. Liq. 2 H225 Highly flammable liquid and vapour.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Causes serious eye damage.



GHS07

STOT SE 3 H336 May cause drowsiness or dizziness.

- 2.2 Label elements
- Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008
- The product is classified and labelled according to the CLP regulation.
- Hazard pictograms



GHS02



GHS05



GHS07

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

(Contd. of page 1)

- Signal word Danger
- Hazard-determining components of labelling:
- Propyl alcohol
- Ethyl acetate
- Hazard statements
- H225 Highly flammable liquid and vapour.
- H318 Causes serious eye damage.
- H336 May cause drowsiness or dizziness.
- Precautionary statements
- P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
- P303+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water [or shower].
- P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
- P310 Immediately call a POISON CENTER/doctor.
- P405 Store locked up.
- P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
- 2.3 Other hazards This information is provided by the present Material Safety Data Sheet
- PBT: Not applicable.
- VPVB: Not applicable.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

- 3.2 Chemical characterisation: Mixtures
- Dangerous components:

CAS: 71-23-8	Propyl alcohol	10-15%
EINECS: 200-746-9	Fam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119486761-29-xxxx		
CAS: 141-78-6	Ethyl acetate	10-15%
EINECS: 205-500-4	Fam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		

Titanium phosphate complex (polymer)
 Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319
 For the wording of the listed hazard phrases refer to section 16.

- Additional information

(Contd. on page 3)
 GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Version number 1

Printing date 05.01.2021

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contd. of page 2)

SECTION 4: First aid measures

- **4.1 Description of first aid measures**
- **General information**
In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.
In case of unconsciousness place person in the recovery position. Never give anything by mouth.
- **After inhalation**
Remove to fresh air.
Keep patient warm and at rest.
- **After skin contact**
Remove contaminated clothing immediately. Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Do NOT use solvents or thinners.
- **After eye contact**
Irrigate copiously with clean, fresh water for at least 15 minutes, holding the eyelids apart. Remove contact lenses. Obtain medical attention.
- **After swallowing** Do NOT induce vomiting. Obtain medical attention.
- **4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed** No further relevant information available.
- **4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed**
No further relevant information available.

SECTION 5: Firefighting measures

- **5.1 Extinguishing media**
- **Suitable extinguishing agents** Alcohol resistant foam, CO₂, powders, water spray.
- **For safety reasons unsuitable extinguishing agents** Water jet.
- **5.2 Special hazards arising from the substance or mixture**
Appropriate breathing apparatus may be required.
Cool closed containers exposed to fire with water.
- **5.3 Advice for firefighters**
- **Protective equipment:** No special measures required.
- **Additional information** Collect run-off from fire fighting.

SECTION 6: Accidental release measures

- **6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**
Exclude sources of ignition.
Ventilate the area.
Avoid breathing vapours.
- **6.2 Environmental precautions:**
Do not allow to enter drains. If the product contaminates rivers and lakes or sewers inform respective authorities.
(Contd. on page 4)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Version number 1

Printing date 05.01.2021

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contd. of page 3)

- **6.3 Methods and material for containment and cleaning up:**
Contain and collect spillage with non-combustible absorbent material, (e.g. sand, earth, diatomaceous earth, vermiculite) and place in container for disposal according to local regulations. Clean preferably with a detergent. Avoid use of solvents.
- **6.4 Reference to other sections**
See Section 7 for information on safe handling
See Section 8 for information on personal protection equipment.
See Section 13 for information on disposal.

SECTION 7: Handling and storage

- **7.1 Precautions for safe handling**
Prevent the creation of flammable or explosive concentrations of vapour and avoid vapour concentrations higher than the occupational exposure limits.
Additionally, the product should only be used in areas from which all naked lights and other sources of ignition have been excluded.
When transferring from one container to another apply earthing measures and use conductive hose material. Exercise caution when opening to allow pressure release. Printing ink removed from printing press for storage must be kept in the original container.
No sparking tools should be used.
Avoid inhalation of vapour. Smoking, eating and drinking should be prohibited in application area. For personal protection see Section 8. Comply with health and safety at work laws. Avoid concentrations higher than the occupational exposure limits (see Section 8), if applicable.
Dry deposits of nitrocellulose inks are highly flammable. The product should not be applied on the same press as inks that generate heat during drying (for instance, two pack inks, drying vegetable oil and alkyd based inks), unless the press and exhaust ducting are completely cleaned between each product change. To avoid the risk of fire, do not allow this product to dry out.
Please consult CEPE guideline for the safe use of cellulose nitrate printing inks and related products.
Do not mix with other wastes.
- **Information about protection against explosions and fires:**
Solvent vapours are heavier than air and may spread along floors.
Vapours may form explosive mixtures with air.
- **7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities**
- **Storage**
- **Requirements to be met by storerooms and containers:**
Never use pressure to empty; container is not a pressure vessel. Keep container tightly closed. Prevent unauthorized access. Opened containers must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
Storage rooms in which filling operations take place must have a conducting floor.
Keep container tightly closed. No smoking.
Containers which are opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
- **Further information about storage conditions:**
Always keep in containers of the same material as the original one. Store in a dry, well ventilated place. Keep away from heat and direct sunlight. Store in accordance with the particular national regulations concerning water pollution.
(Contd. on page 5)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contd. of page 4)

Keep away from sources of ignition.

Note instructions on the label.

· **7.3 Specific end use(s)** No further relevant information available.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

· **Additional information about design of technical systems:**

If relevant, apply technical measures to comply with the occupational exposure limits. This can be by a good general extraction and-if practically feasible, be achieved by local exhaust ventilation.

· **8.1 Control parameters**· **Components with critical values that require monitoring at the workplace:**

Numerical data - if specified - are taken from the valid national lists.

64-17-5 ethanol (30-50%)WEL Long-term value: 1920 mg/m³, 1000 ppm**71-23-8 Propyl alcohol (10-15%)**WEL Short-term value: 625 mg/m³, 250 ppmLong-term value: 500 mg/m³, 200 ppm

Sk

141-78-6 Ethyl acetate (10-15%)WEL Short-term value: 1468 mg/m³, 400 ppmLong-term value: 734 mg/m³, 200 ppm**67-63-0 Propan-2-ol (<1%)**WEL Short-term value: 1250 mg/m³, 500 ppmLong-term value: 999 mg/m³, 400 ppm· **DNELs****71-23-8 Propyl alcohol**

Dermal DNEL workers 136 mg/kg bw/d (human)

Inhalative DNEL workers 268 mg/m³ (human) (chronic; systemic)**141-78-6 Ethyl acetate**

Dermal DNEL workers 63 mg/kg bw/d (human)

Inhalative DNEL workers 734 mg/m³ (human)· **PNECs****71-23-8 Propyl alcohol**

PNEC 2.2 mg/kg (soil)

PNEC STP 96 mg/l (STP)

(Contd. on page 6)

—GB—

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contd. of page 5)

141-78-6 Ethyl acetate

PNEC 0.22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

· **8.2 Exposure controls**· **Personal protective equipment**· **Breathing equipment:**

The use of respiratory protective measures, such as masks with filters for organic Vapours and dusts / mists are, in the absence of appropriate technical equipment, necessary for the protection of the employee. If exposure is above the exposure limit, then an appropriate, approved respirator must be worn. Please refer to the appropriate EU standard 14387.

· **Protection of hands:**

For prolonged or repeated contact use gloves.

Barrier creams may help to protect exposed skin, they should however not be applied once have come into contact with the product.

The glove material has to be impermeable and resistant to the product/ the substance/ the preparation.

· **Material of gloves**Applicable for example are gloves of KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vetrieb@kcl.de with following specification (Laboratory test according EN 374)

Recommended protective glove:

Article / Name / Material / Thickness Material / Breakthrough Time Remarks

Nr. 896/ Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. by fullcontact

Nr. 890/ Vloject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. by splash contact

This recommendation is only for the product delivered by us and its intended purpose.

· **Penetration time of glove material**

The exact break through time has to be found out by the manufacturer of the protective gloves and has to be observed.

· **Eye protection:** Use safety eyewear designed to protect against splash of liquids.· **Body protection:**

Working clothes must not consist of textiles which show a dangerous melting behaviour in case of fire.

All parts of the skin should be washed after contact.

SECTION 9: Physical and chemical properties

· **9.1 Information on basic physical and chemical properties**· **General information**· **Appearance:**

liquid

Form: according to the tradename of the product

Colour: characteristic

(Contd. on page 7)

—GB—

Safety data sheet
 according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
 Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contd. of page 6)

- Odour threshold: Not determined.
- pH-value: Not determined.
- Change in condition
Melting point/freezing point: not determined
- Flash point: 11 °C
- Inflammability (solid, gaseous): Not applicable.
- Decomposition temperature: Not determined.
- Self-inflammability: Not determined.
- Explosive properties: Not determined.
- Critical values for explosion:
Lower: approx. 2.1 Vol %
Upper: approx. 15 Vol %
- Vapour pressure: Not determined.
- Density at 20 °C: 0.885 g/cm³
- Relative density: Not determined.
- Vapour density: Not determined.
- Evaporation rate: Not applicable.
- Solubility in / Miscibility with
Water: Not determined.
- Partition coefficient: n-octanol/water: Not determined.
- Viscosity:
dynamic: Not determined.
kinematic: Not determined.
- Organic solvents: 60-80 %
Water: <0.06 %
- Solid content: 30.2 %
- 9.2 Other information: No further relevant information available.

SECTION 10: Stability and reactivity

- 10.1 Reactivity: No further relevant information available.
 - 10.2 Chemical stability: No further relevant information available.
 - 10.3 Thermal decomposition / conditions to be avoided: Stable under recommended storage and handling conditions (see section 7).
 - 10.4 Conditions to avoid: No further relevant information available.
 - 10.5 Incompatible materials: No further relevant information available.
- Keep well away from oxidising agents and strongly alkaline or strongly acid materials in order to avoid exothermic reactions.

(Contd. on page 8)

GB

Safety data sheet
 according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
 Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contd. of page 7)

- 10.6 Hazardous decomposition products: Exposure to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide, smoke and oxides of nitrogen (NOx).
- Exposure to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide and smoke.

SECTION 11: Toxicological information

The Preparation is classified according to the conventional method (calculation method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008). Liquid splashes, get the eye can cause permanent damage. The eye must be flushed out immediately. Medical attention, Repeated or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis.

- 11.1 Information on toxicological effects: The liquid splashed in the eyes may cause strong irritation and reversible damage.

- Acute toxicity: Based on available data, the classification criteria are not met.

- LD/LC50 values that are relevant for classification:

71-23-8 Propyl alcohol

Oral LD50 6,500 mg/kg (rat)

Dermal LD50 4,032 mg/kg (rabbit)

Inhalative LC50 33,785 mg/m³ (rat)**141-78-6 Ethyl acetate**

Oral LD50 5,620 mg/kg (rbt)

Dermal LD50 >18,000 mg/kg (rabbit)

Inhalative LC50 56,000 mg/m³ (rat) (4h)

- Skin corrosion/irritation: Based on available data, the classification criteria are not met.

- Serious eye damage/irritation: Causes serious eye damage.

- Respiratory or skin sensitisation: Based on available data, the classification criteria are not met.

- Additional toxicological information: Exposure to component solvents vapours concentration in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on kidney, liver and central nervous system. Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and in extreme cases, loss of consciousness. Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the mixture may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.

- CMR effects (carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction):
- Germ cell mutagenicity: Based on available data, the classification criteria are not met.
- Carcinogenicity: Based on available data, the classification criteria are not met.
- Reproductive toxicity: Based on available data, the classification criteria are not met.

(Contd. on page 9)

GB

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contid. of page 8)

- **STOT-single exposure**
May cause drowsiness or dizziness.
- **STOT-repeated exposure** Based on available data, the classification criteria are not met.
- **Aspiration hazard** Based on available data, the classification criteria are not met.

SECTION 12: Ecological information

The Product should not be allowed to enter drains of water courses or soil.

- **12.1 Toxicity**
- **Aquatic toxicity:**
- **71-23-8 Propyl alcohol**
Fish toxicity 4,555 mg/l (fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 3,644 mg/l (daphnia) (EC50; 48 h)
Algae toxicity 9,170 mg/l (algae) (EC50; 48 h)
- **141-78-6 Ethyl acetate**
Fish toxicity 230 mg/l (fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5,600 mg/l (algae) (EC50; 48h)
- **12.2 Persistence and degradability** No further relevant information available.
- **12.3 Bioaccumulative potential** No further relevant information available.
- **12.4 Mobility in soil** No further relevant information available.
- **12.5 Results of PBT and vPvB assessment**
· PBT: Not applicable.
· vPvB: Not applicable.
- **12.6 Other adverse effects** No further relevant information available.

SECTION 13: Disposal considerations

- **13.1 Waste treatment methods**
- **Recommendation** Do not allow to enter drains.
- **European waste catalogue** 08 03 13; waste ink other than those mentioned in 08 03 12
- **Uncleaned packagings:** Waste
- **Recommendation:**
Emptied containers should be disposed off into scrap recycling or reconditioning respectively.
Not orderly emptied cans and ink remnants are special waste.

(Contid. on page 10)

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

(Contid. of page 9)

SECTION 14: Transport information

Transport only in accordance with ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport.

- **14.1 UN-Number** UN1210
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.2 UN proper shipping name** 1210 PRINTING INK
- **ADR** PRINTING INK
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Transport hazard class(es)**
- **ADR**



- **Class** 3 (F+)
- **Label** Flammable liquids.
- **IMDG, IATA** 3



- **Class** 3
- **Label** Flammable liquids.
- **14.4 Packing group** 3
- **ADR, IMDG, IATA** II
- **14.5 Environmental hazards:** No
- **Marine pollutant:** No
- **14.6 Special precautions for user** Warning: Flammable liquids.
- **Kemler Number:** 33
- **EMS Number:** F-E;S-D
- **Stowage Category** Not applicable.
- **14.7 Transport in bulk according to Annex II of Marpol and the IBC Code** Not applicable.
- **Transport/Additional information:**

- **ADR** 5L
- **Limited quantities (LQ)** Code: E2
- **Excepted quantities (EQ)** Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(Contid. on page 11)

Safety data sheet

according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

Transport category	2	(Contd. of page 10)
Tunnel restriction code	D/E	
IMDG	5L	
Limited quantities (LQ)	Code: E2	
Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml	
UN "Model Regulation":	UN 1210 PRINTING INK, 3, II	

SECTION 15: Regulatory information

- 15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture
- Directive 2012/18/EU
- Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 5,000 t
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 50,000 t
- REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII Conditions of restriction: 3
- DIRECTIVE 2011/65/EU on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment – Annex II
- None of the ingredients is listed.
- National regulations
- The product is subject to classification in accordance with the prevailing version of the regulations on hazardous materials.
- VOC-Content (EU): 69.75 %
- Swiss VOC-Regulation 69.77 %
- 15.2 Chemical safety assessment: A Chemical Safety Assessment has not been carried out.

SECTION 16: Other information

The information on this Safety Data Sheet is based on the present state of our knowledge and on current EU and national laws. The user's working conditions are beyond our knowledge and control. It is always the responsibility of the user to take all necessary steps in order to fulfil the demands laid down in the local rules and legislation. The information in this Safety Data Sheet is meant as a description of the safety requirements of our product; it is not to be considered as a guarantee of the product's properties.

Relevant phrases

- H225 Highly flammable liquid and vapour.
- H228 Flammable solid.
- H318 Causes serious eye damage.
- H319 Causes serious eye irritation.
- H336 May cause drowsiness or dizziness.

(Contd. on page 12)

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**

- H411 Toxic to aquatic life with long lasting effects.
- Abbreviations and acronyms:
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration (50 percent)
- LD50: Lethal dose (50 percent)
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Flammable liquids – Category 2
- Flam. Sol. 1: Flammable solids – Category 1
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation – Category 1
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2
- STOT SC 3: Specific target organ toxicity (single exposure) – Category 3
- Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment – long-term aquatic hazard – Category 2

(Contd. of page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019







Numéro de version 5

Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**
- FDS no. 344.006
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
hubergroup Deutschland GmbH
Bremer Weg 125
D-29223 Celle
Tel. +49-5141591-0
Fax. +49-5141591-202
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS02 flamme
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS05 corrosion
- Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
-  GHS07
- STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
-  GHS02
-  GHS05
-  GHS07

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 1)

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
propane-1-ol
1-éthoxypropan-2-ol
acétate d'éthyle
acétate de propyle
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description :
Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques (n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- Composants contribuant aux dangers:
- CAS: 71-23-8 propane-1-ol 5-10%
- EINECS: 200-746-9 Flam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336
- Reg.nr.: 01-2119486761-29-xxxx
- CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol 3--5%
- EINECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
- Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx
- CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle 3--5%
- EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
- Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx
- CAS: 109-60-4 acétate de propyle 1-2,5%
- EINECS: 203-686-1 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
- Reg.nr.: 01-2119484620-39-XXXX (suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 5

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** :
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation** :
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau** :
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux** :
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer éventuellement les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion** : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction**: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Retrouver à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **Equipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler le local X.
Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 5

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu, ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer, ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
- **Préventions des incendies et des explosions** :
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage** :
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** :
Les entrepôts ou les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 4)

Eloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (50-60%)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

71-23-8 propane-1-ol (5-10%)

VME Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (3-<5%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

109-60-4 acétate de propyle (1-2,5%)

VME Valeur à long terme: 840 mg/m³, 200 ppm

· **DNEL**

71-23-8 propane-1-ol

Dermique DNEL workers 136 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 268 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

109-60-4 acétate de propyle

Inhalatoire DNEL workers 420 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
· **PNEC**

71-23-8 propane-1-ol

PNEC 2,2 mg/kg (soil)
PNEC STP 96 mg/l (STP)

(suite page 6)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 5)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)
PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

109-60-4 acétate de propyle

PNEC 0,0215 mg/kg (soil)
PNEC STP 1 mg/l (STP)

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel :**

· **Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

- **Protection des mains :**

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque
Nr. 898/ Butject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

- **Protection du corps :**

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

liquide

· **Forme :** selon désignation produit

· **Couleur :** (suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 6)

- Odeur : faible, caractéristique
- Seuil olfactif : Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Modification d'état
- Point de fusion : Non déterminé.
- Point d'éclair : 14 °C
- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.
- Température d'inflammation : 425 °C
- Température de décomposition : Non déterminé.
- Auto-inflammabilité : Non déterminé.
- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Limites d'explosivité : Non déterminé.
- inférieure : 3,5 Vol %
- supérieure : 15 Vol %
- Pression de vapeur : Non déterminé.
- Densité à 20 °C: 0,8375 g/cm³
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur. Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation. Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité : Non déterminé.
- dynamique : Non déterminé.
- solvants organiques 60-80 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: A. de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 7)

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cette préparation est classée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul tiré du règlement sur les substances dangereuses ou de la directive européenne 88/379/CEE)

Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel de regrainage de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

Des projections de solvants dans l'œil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

71-23-8 propane-1-ol

Oral LD50 6.500 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 4.032 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 33.785 mg/m³ (Ratte)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

141-78-8 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)
Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

109-60-4 acétate de propyle

Oral LD50 9.370 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >20.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 32.000 mg/m³ (Ratte)

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** :

Provoque des lésions oculaires graves.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires** :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 8)

- **Effets CMR** (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- **12.1 Toxicité**
Toxicité aquatique :
- 71-23-8 propane-1-ol**
Fish toxicity 4.555 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 3.644 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)
Algae toxicity 9.170 mg/l (Algae) (EC50; 48 h)
- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)
- 141-78-6 acétate d'éthyle**
Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)
- 109-60-4 acétate de propyle**
Fish toxicity 56-64 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 91,5 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)
Algae toxicity 672 mg/l (Algae)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· **PBT:** Non applicable.
· **VPVB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COF; GFS**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets** déchets d'encres contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés :** déchet
- **Recommandation :**
Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une déchèterie spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- **14.1 Numéro ONU**
UN1263
- **ADR, IMDG, IATA**
1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
PAINT RELATED MATERIAL
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR**
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**



- **Classe**
3 (F+)
- **Étiquette**
3

- **IMDG, IATA**



- **Classe**
3
- **Label**
3
- **14.4 Groupe d'emballage**
II
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
Non
- **Polluant marin :**
Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
33
- **Indice Kemler :**
F-E-S-E
- **No EMS :**
B
- **Stowage Category**

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 10)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

- ADR
- Quantités limitées (LQ) 5L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E2
- Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels D/E
- IMDG 5L
- Limited quantities (LQ) Code: E2
- Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 MATIERE S - APPARENTEES AUX PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- COV -teneur 77,26 %
- Suisse COV décret 77,26 %
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 11)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- COV: Volatile Organic Compounds
- LD50: Lethal concentration, 50 percent.
- PP1: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP2: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP3: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP4: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP5: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP6: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP7: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP8: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP9: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP10: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP11: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP12: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP13: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP14: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP15: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP16: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP17: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP18: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP19: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP20: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP21: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP22: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP23: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP24: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP25: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP26: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP27: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP28: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP29: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP30: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP31: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP32: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP33: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP34: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP35: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP36: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP37: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP38: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP39: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP40: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP41: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP42: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP43: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP44: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP45: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP46: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP47: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP48: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP49: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP50: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP51: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP52: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP53: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP54: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP55: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP56: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP57: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP58: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP59: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP60: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP61: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP62: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP63: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP64: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP65: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP66: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP67: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP68: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP69: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP70: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP71: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP72: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP73: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP74: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP75: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP76: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP77: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP78: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP79: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP80: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP81: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP82: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP83: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP84: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP85: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP86: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP87: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP88: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP89: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP90: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP91: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP92: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP93: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP94: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP95: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP96: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP97: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP98: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP99: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- PP100: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Eye Irrit. 3: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 3
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR





Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA**
- FDS no. 351.068
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
Feldkirchener Str. 15
Feldkirchener Str. 15
hubergroup Deutschland GmbH
85357 Kirchheim
Telefon: 089-9003-444 bzw. -390
Fax: 089-9003-505
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone :+49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS02 flamme
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
-  GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquette selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
-  GHS02
-  GHS07
- Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P533 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description :
Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- Composants contribuant aux dangers:
- CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle 15-20%
- EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
- Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx
- Titanium phosphate complex (polymer) ≥1-2,5%
- Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales :
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- après inhalation :
Ventiler ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- après contact avec la peau :
Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

(suite page 3)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 15.10.2019

Nom du produit **BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA**

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer éventuellement les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
Ne pas respirer les vapeurs.
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, Kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.
- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail)
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

(suite page 4)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 15.10.2019

Nom du produit **BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA**

(suite de la page 3)

- Lors de transferts, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
- Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
- Utiliser des outils anti-électriques.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer, ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
- Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
- Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
- **Ne pas mélanger avec d'autres déchets.**
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

(suite page 5)
FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 4)

64-17-5 éthanol (50-60%)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (15-20%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1%)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle
Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel :

• Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

• Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

• Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de perçement Remarque

Nr. 898/ Butyl / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 890/ Viton / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

• Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

FR
(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales.

• Aspect :

liquide

Non déterminé.

selon désignation produit

faible, caractéristique

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

FR
(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA**

(suite de la page 6)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbitt)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA**

(suite de la page 7)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- **12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique :

- **141-78-6 acétate d'éthyle**

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT: Non applicable.

VPVB: Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catologue européen des déchets** déchets d'encres contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés : déchet

- **Recommandation :**

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une déchèterie spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- **14.1 Numéro ONU**

UN1210

- **ADR, IMDG, IATA**

14.2 Désignation officielle de transport de YONU

- **ADR**

1210 ENCRES D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA**

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe : 3 (F+)
· Étiquette : 3

· IMDG, IATA



· Class : 3
· Label : 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin :

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler :

· No. EMS :

· Storage Category

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ)

5L Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2 D/E

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

5L Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE, 3, II

· "Règlement type" de l'ONU:

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

· 15.10.2019

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit **BARNIZ MATE/913 RT GECKO BONT TOP FA**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris,

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 50.000 t

· RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV -Teneur 71,35 %

· Suisse COV décret 71,35 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

HNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEL: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Fam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Fam. Sol. 1: Matières solides inflammables - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

· **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

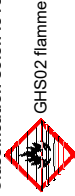
Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**
- FDS no. 216.636
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
Via A. Meucci No. 5/6/7
36050 Bozzano Vicentino
Telefon: +39 0444-250000
Telefax: +39 0444-350324
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone: +49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

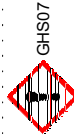
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamm

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquette selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description :
Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.
- Composants contribuant aux dangers:
Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, ou affectée d'une limite d'exposition professionnelle ou classée PBT/vPvB ou incluse dans la Liste Candidate.
- CAS: 64-17-5 éthanol 30-50%
- EINECS: 200-578-6 Flam. Liq. 2, H225
- Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx
- CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle 15-20%
- EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx
- CAS: 67-63-0 Titanium phosphate complex (polymer) 1-2,5%
- EINECS: 200-661-7 Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319
propane-2-ol
- Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
≥0,1-<1%
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
 - En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
 - En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
 - Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
 - Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
 - Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
 - Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
 - Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Eloigner toute source possible d'incendie.
 - Bien ventiler les locaux.
 - Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Enguiper le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.
 - Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 3)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
 - Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu, ainsi que de toute source possible d'incendie.
 - Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
 - Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
 - Utiliser des outils anti-staïc.
 - Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
 - Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
 - Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
 - Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :**
 - Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
 - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
 - Garder les récipients bien fermés.
 - Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
 - Eloigner toute source possible d'incendie.
 - Respecter les indications sur l'étiquette.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 4)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

· **8.1 Paramètres de contrôle**
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol

VME Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol

VME Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm

· **DNEL**

64-17-5 éthanol
Dermique DNEL workers 343 mg/kg bw/d (Human) (chronic, systemic)
Inhalatoire DNEL workers 950 mg/m³ (Human) (chronic, systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 37 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

67-63-0 propane-2-ol

Dermique DNEL workers 888 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 500 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

· **PNEC**

64-17-5 éthanol

PNEC 0,63 mg/kg (soil)
PNEC STP 580 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

67-63-0 propane-2-ol

PNEC 28 mg/kg (soil)
PNEC STP 2.251 mg/l (STP)

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 5)

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· **Protection des mains :**

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vettrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de perçement/Remarque

Nr. 898/ Butolject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 890/ Vitject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

· **Protection du corps :**

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : selon désignation produit
faible, caractéristique

Odeur : Non déterminé.

· **Seuil olfactif:**

valeur du pH: Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'éclair : 7 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :**

Non applicable.

· **Température d'inflammation :**

425 °C

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 6)

- Auto-inflammabilité : Non déterminé.
- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Limites d'explosivité :
 - inférieure : Non déterminé.
 - supérieure : 2,1 Vol %
- Pression de vapeur : 15,0 Vol %
- Densité relative : Non déterminé.
- Densité de vapeur : 0,9615 g/cm³
- Vitesse d'évaporation : Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec
 - l'eau : non ou peu miscible
 - Coefficient de partage (n-octano/eau) : Non déterminé.
 - Viscosité : Non déterminé.
 - dynamique : Non déterminé.
 - cinématique : Non déterminé.
 - solvants organiques : 60-80 %
- 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë : pas de données date

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 7)

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
 - 64-17-5 éthanol
 - Oral LD50 7.060 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 20.000 mg/kg (rabbit) (10h)
 - Inhalatoire LC50 20.000 mg/m3 (Ratte)
 - 141-78-6 acétate d'éthyle
 - Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)
 - Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
 - Inhalatoire LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)
 - 67-63-0 propane-2-ol
 - Oral LD50 5.280 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 13.900 mg/kg (rabbit)
 - Inhalatoire LC50 >25.000 mg/m3 (Ratte) (6 h)
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux :
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires : L'inhalation d'un pourcentage de solvants supérieur à la limite MAK peut provoquer des problèmes de santé, comme p ex. des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des affections du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes qui apparaissent sont: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, hébétéité et perte de connaissance dans des cas graves.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.
- 12.1 Toxicité
 - Toxicité aquatique :
 - 64-17-5 éthanol
 - Fish toxicity 13.000 mg/l (Fish) (CL 50; 96h)
 - Daphnia toxicity 12,34 mg/l (Daphnia) (EC50, 48h)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 8)

Algae toxicity 275 mg/l (Algae) (EC50 72h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50: 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50: 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50: 48h)

67-63-0 propane-2-ol

Fish toxicity 9.640 mg/l (Fish) (LC50 96h)
Daphnia toxicity 9.714 mg/l (Daphnia) (LC50: 24h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50: 72h)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **VPVB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets** déchets d'encre contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés :** déchet

· **Recommandation :**

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une déchèterie spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

· **IMDG, IATA**

UN 1210

1210 ENCRE D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

(suite de la page 9)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 3 (F1)

· **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**



· **Class** 3

· **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant marin :**

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler :**

· **No EMS :**

· **Stowage Category**

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

· **Quantités exceptées (EQ)**

· **Catégorie de transport**

· **Code de restriction en tunnels**

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

· **Excepted quantities (EQ)**

5L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2

D/E

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

· "Règlement type" de TONU: UN 1210 ENCRE S D'IMPRIMERIE; 3, 11
(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/EU
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- COV -Teneur 63,45 %
- VOC teneur USA :
- 610,0 g/l / 7,509 lb/gal
- Suisse COV décret 63,45 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- OSD: Initial concentration, 50 percent
- LS95: Initial concentration, 95 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 11)

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2
- Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables - Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021 Numéro de version 1 Révision: 07.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**
- FDS no. 425.479
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
· Secteur d'utilisation
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur :
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Mommernheim
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone:+49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- GH502 flammé
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GH502 GHS07

- Mention d'avertissement Danger

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021 Numéro de version 1 Révision: 07.01.2021

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
1-éthoxypropan-2-ol
acétate d'éthyle
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Eliminer le contenu/réceptient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	30-50%
EINECS: 216-374-5	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	10-15%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx		
	Titanium phosphate complex (polymer)	≥1,-<2,5%
	Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
· Indications générales :
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 2)

- En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
 - **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
 - **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
 - **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieseguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les contenants prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transferts, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-électriques.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.
Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transférés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4.ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Reformer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 4)

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.
- **64-17-5 éthanol (20-30%)**
VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

- **141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)**
VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

- **67-63-0 propane-2-ol (<1%)**
VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
DNEI

- **1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
Dermique DNEI workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEI workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

- **141-78-6 acétate d'éthyle**
Dermique DNEI workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEI workers 734 mg/m³ (Human)
DNEI

- **1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
PNEC 1,97 mg/kg (sol)
PNEC STP 1,250 mg/l (STP)

- **141-78-6 acétate d'éthyle**
PNEC 0,22 mg/kg (sol)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**

- **Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

- **Protection des mains :**

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

- **Matériau des gants**

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D. 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement/Remarque

Nr. 898/ Butject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

(suite page 6)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 5)

- Nr. 890/ Butject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- **Protection du corps :**
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

- **Forme :** liquide
- **Couleur :** selon désignation produit
- **Odeur :** faible, caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Modification d'état**
- **Point de fusion :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** 20 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammabilité :** Non déterminé.
- **Danger d'explosion :** Non déterminé.
- **Limites d'explosivité :** Non déterminé.

- inférieure : 1,3 Vol %
- supérieure : 15 Vol %
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.
- **Densité à 20 °C:** 0,911 g/cm³
- **Densité relative:** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation:** Non applicable.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

- **l'eau :** Non déterminé.
- **Coefficient de partage (n-octano/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**

- dynamique : Non déterminé.
- cinématique : Non déterminé.
- solvants organiques** 60-80 %

(suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 6)

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter** Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)

Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m3 (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indicateurs toxicologiques complémentaires** :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 7)

non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique** :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT**: Non applicable.

· **VPVB**: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catégorie européen des déchets** 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

· **Emballages non nettoyés** : déchet

· **Recommandation** :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU UN1210
- ADR, IMDG, IATA 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PRINTING INK
- ADR
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 3 (F+)
- Etiquette 3

· IMDG, IATA



- Class 3
- Label 3
- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non
- Polluant marin: Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Indice Kemler: 33
- No EMS: F-E-S-D
- Stowage Category B
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :

- ADR
- Quantités limitées (LQ) 5L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E2
- Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

Code de restriction en tunnels D/E (suite de la page 9)

- IMDG
- Limited quantities (LQ) 5L
- Excepted quantities (EQ) Code: E2
- Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU: UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales : Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- COV - Teneur 69,59 %
- Suisse COV décret 69,59 %
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labeling of Chemicals

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Nom du produit: YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 10)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 C.I.: Colour Index
 C.L.: Chemical Abstracts Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Eye Irrit. 3: Lésions oculaires graves/irritation oculaire (exposés à long terme)
 Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique; toxité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Weiss CPP; GSW**
- FDS no. 417.366
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
 Siège Strasbourg
 Huber France SAS
 3, Rue des Chênes
 67670 Mommenheim
- Service chargé des renseignements :
 Département pour la sécurité de produits.
 Telephone: +49 89-9003-220
 Telefax: +49 89-9003-500
 E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Acides résiniques et addés colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - P305+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers** Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- **Résultats des évaluations PBT et vPB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Composants contribuant aux dangers:**
 - CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle
 - EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
 - Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx $\geq 5 < 10\%$
 - CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le
 - Numéro CE: 305-514-1 pentaerythritol
 - Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413 $\geq 1 < 2,5\%$
 - CAS: 77-99-6 Titanium phosphate complex (polymer)
 - Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319 $< 0,25\%$
 - propylidynetriméthanol
 - Repr. 2, H361fd
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
- En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 2)

- **après inhalation :**
 - Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
 - Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
 - Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
 - Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
- Retour à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- Eloigner toute source possible d'incendie.
- Bien ventiler les locaux.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
 - Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit **Weiss CPP; GSW**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir, avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Les entrepôts ou les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemand) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Éloigner toute source possible d'incendie. Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit **Weiss CPP; GSW**

(suite de la page 4)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (30-50%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (≥5-<10%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1%)

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

: DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

: PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (sol)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (sol)

PNEC STP 1,26 mg/l (sol)

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les

spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque

Nr. 898/ Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 5)

Nr. 890/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

- **Aspect:** liquide
- **Forme :** selon désignation produit
- **Couleur :** faible, caractéristique
- **Odeur :** Non déterminé.
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

valeur du pH:

- **Modification d'état:** Non déterminé.

Point de fusion :

- **Point d'éclair :** 9 °C

Inflammabilité (solide, gazeux) :

- **Température de décomposition :** Non applicable.

Auto-inflammabilité :

- **Auto-inflammabilité :** Non déterminé.

Danger d'explosion :

- **Limites d'explosivité :** Non déterminé.

Inférieure :

- **supérieure :** 3,5 Vol %

Pression de vapeur :

- **Densité à 20 °C:** 15 Vol %

Densité relative.

- **Densité de vapeur:** 1,141 g/cm³

Vitesse d'évaporation.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non déterminé.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

- **Viscosité :** Non déterminé.

dynamique :

- **cinématique :** Non déterminé.

solvants organiques

- **30-50 %**

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 6)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :** Stable si l'on respecte les instructions consignées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m3 (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

· **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Indications toxicologiques complémentaires :** L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit **Weiss CPP; GSW**

(suite de la page 7)

- non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 - **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
- **141-78-6 acétate d'éthyle**
- Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50: 96h)
- Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50: 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50: 48h)
- **94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**
- Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50: 96 h)
- Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50: 48 h)
- Algae toxicity > 100 mg/l (Algae) (EI50: 48 h)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **VPVB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catégorie européen des déchets 08 03 13:** déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
- **Emballages non nettoyés :** déchet
- **Recommandation :**
- Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit **Weiss CPP; GSW**

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- **14.1 Numéro ONU** UN1210
- **ADR, IMDG, IATA** 1210 ENCRE S D'IMPRIMERIE
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** PRINTING INK
- **ADR**
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**



- **Classe** 3 (F+)
- **Étiquette** 3

IMDG, IATA



- **Classe** 3
- **Label** 3
- **14.4 Groupe d'emballage** II
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non
- **Polluant marin :** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Indice Kemler :** 33
- **No EMS :** F-E-S-D
- **Storage Category** B
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :**

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
- **Quantité maximale nette par emballage intérieur:** 30 ml
- **Quantité maximale nette par emballage extérieur:** 500 ml
- **Catégorie de transport** 2

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit Weiss CPP; GSW

· Code de restriction en tunnels D/E (suite de la page 9)

- **IMDG**
 - **Limited quantities (LQ)**
 - **Excepted quantities (EQ)**
 - "Règlement type" de l'ONU:
- 5L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE; 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5,000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50,000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- **Aucun des composants n'est compris.**
- **Prescriptions nationales :**
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- **COV -Teneur** 45,14 %
- **Suisse COV décret** 45,14 %
- **15.2 Evaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

- **Phrases importantes**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(suite page 11)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2020

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 10)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Sol. 2: Solides inflammables – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves, irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**
- FDS no. 432.236
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
· Secteur d'utilisation
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur :
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Mommernheim
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Telephone:+49 89-9003-220
Telefax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 375

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- GHS02 flammable
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



- Mention d'avertissement Danger

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021 Numéro de version 1 Révision: 15.04.2021

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétate d'éthyle
1-éthoxypropan-2-ol
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:
Contient Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
 - Composants contribuant aux dangers:
- | | | |
|--------------------------------|---|--------|
| CAS: 141-78-6 | acétate d'éthyle | 15-20% |
| EINECS: 205-500-4 | Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | |
| Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx | | |
| CAS: 1569-02-4 | 1-éthoxypropan-2-ol | 5-10% |
| EINECS: 216-374-5 | Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 | |
| Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx | | |
| CAS: 94581-15-4 | Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters z,0,1-<0,25% | |
| Numéro CE: 305-514-1 | avec le pentaérythritol | |
| Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx | Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413 | |

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
- **après inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Reffroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselsguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 3)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
Lors de transfèvements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans des fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-éclincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.
Équipement de protection individuel, cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégageant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transférés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4.ZH 1/200)
Garder les récipients bien fermés.
Revenir soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (30-50%)
VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (15-20%)
VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)
VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
· **DNEL**

141-78-6 acétate d'éthyle
Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
· **PNEC**

141-78-6 acétate d'éthyle
PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC-STP 650 mg/l (STP)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
PNEC 1,97 mg/kg (soil)
PNEC-STP 1.250 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (soil)
PNEC-STP 1,26 mg/l (soil)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel :**
L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés. Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.
- **Protection des mains :**
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de perçement Remarque
Nr. 898/ Butolject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890/ Vitolject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- **Protection du corps :**
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide
Couleur : selon désignation produit
Odeur : faible, caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.
valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé.
Point d'éclair : 11 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) :

Non applicable.

· Température d'inflammation :

425 °C

· Température de décomposition :

Non déterminé.

· Auto-inflammabilité :

Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 6)

- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Limites d'explosivité :
 - inférieure : Non déterminé.
 - supérieure : 2,1 Vol %
- Pression de vapeur : 15 Vol %
- Densité à 20 °C : Non déterminé.
- Densité relative : 0,938 g/cm³
- Densité de vapeur : Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation : Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Non applicable.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : non ou peu miscible
- Viscosité : Non déterminé.
- Viscosité dynamique : Non déterminé.
- Viscosité cinématique : Non déterminé.
- Test de séparation des solvants : 60-80 %
- solvants organiques : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

- 141-78-6 acétate d'éthyle
 - Oral LD50 5.620 mg/kg (rbt)
 - Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
 - Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)
- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
 - Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
 - Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)
- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
 - Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

· Symptômes significatifs dans les tests sur animaux :

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux :
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :
 - 141-78-6 acétate d'éthyle
 - Fish toxicity 230 mg/l (F-ish) (LC 50; 96h)

(suite page 9)
FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 8)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

1569-02-4-1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EI50; 48 h)
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· PBT: Non applicable.
· VPVB: Non applicable.
· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Catalogue européen des déchets 08 03 13**: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
· **Emballages non nettoyés** : déchet
· **Recommandation** :
Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· **14.1 Numéro ONU** UN1210
· **ADR, IMDG, IATA** 1210 ENCRE'S D'IMPRIMERIE
· **ADR** PRINTING INK
· **IMDG, IATA**

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 9)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· **Classe** 3 (F+)
· **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**

· **Class** 3
· **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**· **Polluant marin** : Non· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.· **Index Kemler** : 33· **No EMS** : F-E-S-D· **Stowage Category** B· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la**

convention Marpol et au recueil IBC

· **Indications complémentaires de transport** : Non applicable.

· ADR

· **Quantités limitées (LQ)** 5L· **Quantités exceptées (EQ)**

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport** 2· **Code de restriction en tunnels** D/E· **IMDG**· **Limited quantities (LQ)** 5L· **Excepted quantities (EQ)**

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1210 ENCRE'S D'IMPRIMERIE, 3, II

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· Indications sur les restrictions de travail :

· COV -Teneur 72,36 %

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Suisse COV décret 72,36 %

· 15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

RNIEC: Derived No-effect Level (REACH)

REACH: Registration, Evaluation, Restriction and Authorization (REACH)

LD50: Lethal dose, 50 percent.

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.04.2021

Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

(suite de la page 11)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Sym. 3: Les lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Orchidex ARC 6x6 F-TP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

l'agent extincteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Orchidee Europe BVBA

Rue: Brielen 2

Lieu: B 2830, Tiselt, Belgium

Téléphone: +32 (0) 3 291 05 42

e-mail: admin.sales@orchidee-europe.com

Internet: WWW.ORCHIDEE-EUROPE.COM

Service responsable: Office Open Hours: 08:00-17:00

Téléfax: +32 (0) 14 58 33 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 (0) 3 291 05 42

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention

d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P280 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P305+P351+P338 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Dans la mousse de produit, une respiration n'est pas possible, danger d'asphyxie!

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 2 de 7

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	N° index	N° REACH	Quantité
	N° CE			
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Water purified			75-85 %
	231-791-2			
107-21-1	éthylène-glycol	603-027-00-1		10 - < 15 %
	203-473-3			
	Acute Tox. 4; H302			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	603-096-00-8		10 - < 15 %
	203-961-6			
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). "Si des signes ou des symptômes apparaissent, amener la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. De la respiration est difficile, consulter immédiatement un médecin."

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau. Obtenez une attention médicale immédiate.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciencieusement à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit est lui-même un produit d'extinction d'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A haute température: concentration donne des produits toxiques. La décomposition thermique des concentrations d'utilisation ne présente pas de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Utiliser une protection respiratoire adéquate

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 3 de 7

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Consignes pour une manipulation sans danger
Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

température maximale de stockage 50

température minimale de stockage -12

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
107-21-1	Ethylène glycol (vapeur)	15	101,2		VLE (15 min)	
		20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres, ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

"Éviter le contact des yeux avec de la vapeur, pulvérisation, ou le brouillard. Porter des lunettes ventilées."

Protection des mains

Porter des gants appropriés lors de la manipulation de ce matériau. Une paire de gants fabriqués à partir de la matière (s) suivantes sont recommandées: Butyl caoutchouc.

Protection de la peau

Éviter le contact de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 4 de 7

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide

Couleur: couleur d'ambre

pH-Valeur (à 20 °C): 6-9.5

Modification d'état

Point de fusion: -15 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair: ca. 100 - 110 °C

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Densité (à 20 °C): 1,03±0,02 g/cm³

Hydrosolubilité: très soluble

Viscosité dynamique: >20 mPa s

Teneur en solvant: 12,01 %

Teneur en corps solides: 3,02 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 3,02 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

aucune/aucun

10.2. Stabilité chimique

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est réputée hydrosoluble et qu'elle forme un mélange stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune/aucun

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

aucune/aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 5 de 7

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthylène-glycol	par voie orale	ATE mg/kg	500		
		dermique	DL50 mg/kg	10600	Lapin	GESTIS
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	par voie orale	DL50 mg/kg	5660	Rat	
		dermique	DL50 mg/kg	4120	Lapin	

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compté tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d] Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Toxicité aiguë pour les algues	CE 50r mg/l	> 100	Scenedesmus sp.	
		Toxicité aiguë pour les crustacés	CE 50 mg/l	> 100	48 h Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 6 de 7

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Un déversement dans une station d'épuration biologique peut perturber, en fonction des conditions locales et des concentrations en présence, l'activité de dégradation des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination des déchets conformément aux prescriptions légales de l'Etat. L'élimination des déchets conformément à la directive 75/442 / CEE et 91/689 / CEE relative aux déchets et aux déchets dangereux dans leurs versions les plus récentes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Non classifié pour cette voie de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: éthylène-glycol

Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

2010/75/UE (COV): .007 % (.072 g/l)

2004/42/CE (COV): 22.384 % (230.553 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 7 de 7

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

